INFORMATEUR

Corse Nouvelle ...

Journal du 20 au 26 mars 2009





BASTIA À L'HEURE **ANGLAISE**

Du 25 mars au 7 avril prochain se tiendra la vingt-deuxième édition de la quinzaine du cinéma britannique. L'occasion pour tous les cinéphiles bastiais de découvrir treize films du box-office dans la langue de Shakespeare...

n dit les Corses peu polyglottes et pas très à l'aise avec la langue de Shakespeare. Toute l'équipe de la quinzaine britannique (1) s'est mobilisée pour changer la donne et faire découvrir, dans les salles du Studio, à Bastia, et du 76me Art, à

Furiani, les plus grands succès british du Box Office, en version originale, bien sûr!



La sélection proposée peut s'enorgueillir de compter nombre de films encensés par la critique. « Nous avions sélectionné « Slumdog Millionaire » et « Boy A » bien avant qu'ils ne soient couverts de récompenses internationales », souligne Lydia Morfino, du Studio Cinéma. Une

belle surprise donc pour toute l'équipe du festival qui voit ses talents de "tête chercheuse du cinéma britannique" récompensés du même coup! Car le choix de diffuser « Slumdog Millionaire », de Danny Boyle, n'était pas si évident qu'aujourd'hui. L'histoire est inédite (2): un orphelin vivant dans les taudis de Mumbai est sur le point de rem-

porter la somme colossale de 20 millions de roupies lors de la version indienne de l'émission "Qui veut gagner des millions ?". Il n'est plus qu'à une question de la victoire lorsque la police l'arrête, le soupçonnant de tricherie. Interrogé, le jeune homme justifie ses connaissances en racontant sa vie dans la rue...

Lydia Morfino nous explique comment les films sont sélectionnés : « En France. nous avons la chance d'avoir de nombreux festivals de films britanniques. Dès que

cela est possible, nous nous y rendons et c'est l'occasion pour nous de découvrir des pépites telles que le documentaire « I Feel good » que nous avons vu à Nantes et que nous avons voulu absolument proposer au public bastiais». « I Feel Good », réalisé par

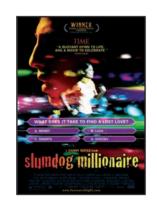
Stephen Walker est un film pétillant et inattendu sur l'univers d'une chorale un peu spéciale dont les membres, les Young@heart, âgés de 75 à 93 ans, parcourent le monde pour des concerts au cours desquels ils interprètent, à leur

> manière, des classiques du rock ou de la pop (des Clash à Sonic Youth en passant par Radiohead ou les Talking Heads!) Un documentaire vivifiant !

« Un des buts de notre festival est l'éclectisme », confie encore Lydia Morfino. Et plutôt que de se focaliser sur les dates de sortie des films, l'équipe de la Quinzaine Britannique de Bastia a choisi de miser d'abord sur la qualité: « Nous n'hésitons pas à programmer des films moins récents mais qui restent

inédits en Corse; c'est la cas du film «Six feet under » de Nick Hurran, sorti en 2006 mais jamais programmé dans l'île. C'est un petit bijou de comédie qui se rapproche de l'humour noir de «Joyeuses funérailles» et que nous sommes ravis de pouvoir proposer cette année aux spectateurs insulaires». « Six feet under », c'est l'histoi-

re de Boris, entrepreneur de pompes funèbres, et de Betty, femme au foyer insatisfaite, qui se retrouvent réunis le jour où la belle-mère de Betty meurt, leur amour de jeunesse repartant à zéro. Entre-temps, un nouvel entrepreneur de pompes funèbres s'installe dans le village et révolutionne le métier en ayant recours à des méthodes publicitaires pour attirer le chaland. Un film hilarant à l'humour so british!





Nouveautés et grands classsiques

Cette année encore, le festival offre la possibilité de voir deux films en avant-première.

«Somers stown» de Shane Meadows et

« Un été italien » de Michael Winterbot-



ton. Ce deuxième film, avec l'acteur Colin Firth, traite avec émotion et réalisme de la reconstruction de soi après la perte d'un être cher. Un veuf décide de partir pour l'Italie avec ses filles pour redémarrer leur vie. Ces dernières évolueront chacune à leur manière, la plus jeune troublée par la vision du fantôme de sa mère, la plus âgée par la découverte de sa sexualité.

Clin d'oeil au festival du film italien, la Quinzaine Britannique propose un film « Ciné mémoire » avec la programmation de l'oeuvre de Michael Powel et Emeric Pressburger qui date de la fin des années 40: «Le narcisse noir». « Ce film est un chef-d'oeuvre du cinéma anglais qui a marqué plusieurs générations de réalisateurs dont Martin Scorsese. Il était très important pour nous de pouvoir le diffuser dans le cadre de cette Quinzaine ».

Au total, ce sont pas moins de treize films (3) qui sont programmés sur les quinze jours du festival. L'occasion pour tous de (re)découvrir, autrement, la richesse et les différents visages de la civilisation britannique.

(1) René Viale bien sûr ,mais également Lydia Morfino. Michèle de Bernardi. Alexandra Gomes. Charlie Franceschi...

(2) C'est l'adaptation britannique d'un roman indien de Vikas Swarup "Les Fabuleuses aventures d'un Indien malchanceux qui devient milliardaire".

(3) « Duchesse » de Saul Dibb avec Keira Knightley; « Miss Pettigrew » réalisé par Bharat Nalluri ; « The Club » de Ned Thomson ; « Better things » de Duane Hopkins, « Hunger » de Steve Mac Queen, « My name is Hallam Foe" de David MacKenzie...

> Renseignements au 04.95.31.12.94 ou sur le site wwww.studio-cinema.com

AU SOMMAIRE

- Paesi di Corsica: pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages
- Musica: à l'écoute d'Anghjula Potentini, en l'église de Petranera



Santé

Gros plan sur le Groupement d'Exercice Professionnel d'Infirmiers. en compagnie d'Alain Usciati, exerçant en Costa Verde et Directeur de GEPI Formation

D'un mercredi à l'autre

Du départ d'Yvan Colonna de son propre procès au débat autour d'un nouveau mode de scrutin régional, revue de presse insulaire, en bref, sur 7 jours



- Le Temps d'un instant : petites réflexions dans l'air du temps
- Initiative: ateliers et repas alimentationsanté avec l'association "Idées"

DIRECTION, RÉDACTION ET PUBLICITÉ

1 rue Miot - BP 213 - 20293 Bastia Cedex Tel: 04 95 32 04 40 - Fax: 04 95 32 02 38 e-mail: redaction@informateurcorse.com

Service Annonces Légales: 04 95 32 89 92

DIRECTEUR DE PUBLICATION Pierre Bartoli : 04 95 32 89 98 FONDATEUR : Louis Rioni +

SECRÉTAIRE HONORAIRE : Angèle Venturini

RÉDACTION: 04 95 32 89 90 COMPTABILITÉ, ARCHIVES ET ABONNEMENTS: 04 95 32 04 40

Commission paritaire: n° 0309 I 88773

IMPRESSION: AZ Diffusion - Lot Freymouth -Lieu-dit Pastoreccia - 20 600 Bastia

Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957)

Prix HT de la ligne d'annonce légale : Haute-Corse et Corse du Sud : 3,79 Euros HT (calibrage de filet à filet fixé par arrêté préfectoral)



Entre nous

Par Pierre Bartoli

ourad Amdouni a été retenu en Equipe de France pour participer aux Championnats du Monde de

Cross qui se dérouleront le samedi 28 mars 2009 à Aman, en Jordanie. Encore Espoir, Mourad connaîtra donc, en Jordanie, la consécration internationale, avec l'occasion de se mesurer à l'Elite planétaire. Issu de l'Ecole d'Athlétisme de l'Athlétic Jeunes Bastia et premier athlète corse, à gagner cette « cape » - il rejoint ainsi son camarade de club. Nicolas Fillon, titulaire dans le Relais 4x400m aux derniers Championnats du Monde en salle, à Turin, et premier licencié d'un club insulaire à entrer dans le club France de l'Elite!

Un évènement pour le Sport en Corse, un palier de plus franchi par l'Athlétic Jeunes Bastia et, pour Mourad Amdouni, l'assurance que l'aventure entamée à Pékin en 2007, confirmée à Hengelo ensuite et à Toro, se poursuit, en élargissant toujours plus l'horizon d'une légitime ambition à tutoyer les plus grands.

Entraîné par Afid Hammaoui dont le rôle est étroitement lié à la réussite de Mourad, soutenu par la Communauté d'Agglomération de Bastia, reconnu par la Corse pour tout ce qu'il représente d'espoir et de réussite, Mourad Amdouni, en terre jordanienne, entame la conquête du toit du monde de la course à pied.

otre courrier des lecteurs est intéressant et varié. Les points N de vue de notre ami, l'ancien Maire de Catteri, Gilbert Billon, pertinents et toujours perspicaces, comme ceux d'une lectrice ajaccienne, très concernée par tout ce qui touche à la religion, le Vatican et, en général, l'Eglise Catholique, méritent d'être livrés à la réflexion de l'ensemble de nos lecteurs !Seuls des impératifs ponctuels nous ont obligés à en différer la publication.

a France continue à s'abîmer dans l'affirmation permanente de ce qui est une « spécificité française » : la culture de la grève générale, décrétée à intervalles réguliers par des syndicats dont elle est devenue l'objectif prioritaire faute de rechercher des solutions durables aux problèmes sociaux qui perdurent! Cette marche à la déstabilisation de l'économie, sous des slogans attrape-tout, masque, pour qui le veut, l'absence de consistance des grandes centrales syndicales enfermées dans des schémas d'une autre époque. Le pouvoir d'achat dépend d'autres choses que de l'augmentation des salaires ou du Smic. Il exige des réformes profondes du système économique et de l'organisation du travail. Le chômage ira en s'accentuant si l'on se contente de suivre les revendications syndicales au lieu de chercher à refonder les règles du capital et du travail et de trouver les moyens qui permettent l'avènement de la Participation.

Il convient de changer de vocabulaire et de stratégie. La lutte doit faire place à la volonté de faire des propositions concrètes pour des négociations bousculant habitudes et certitudes idéologiques, pour coller aux réalités ! Du courage, de l'imagination, de l'audace et une détermination sans faille à rechercher les voies pour établir une société où tout homme se sente libre et responsable parce qu'associé en tout à la marche de l'entreprise!

La rue exacerbe les frustrations. Elle n'est pas nécessairement, le lieu privilégié de la recherche du bien commun!

Annonces légales

Créations, constitutions, modifications, appels d'offres, ventes aux enchères, toute l'actualité économique de la Corse.

Corsica

PAR G.P.

LUMIO: i Sbuleca Mare

Sbuleca Mare, qui défend depuis l'année 2001 le patrimoine naturel de la commune de Lumio, organise des actions un peu partout en Haute-Corse, comme l'année dernière, au printemps, sur la plage de l'Arinella, où a eu lieu un arrachage de plantes invasives, dont les fameuses "griffes de sorcières". En avril de cette année, se déroulera une campagne de plantation d'espèces naturelles présentes sur les côtes. Ces actions seront accompagnées de la mise en place d'une signalétique pour aider les citoyens à respecter les sites



préservés ou éviter la prolifération des déchets. D'autres panneaux viseront à faire respecter la réglementation relative à la pèche, et restreindront l'accès aux sentiers pédestres, empruntés trop souvent par les véhicules motorisés.

Et atelier de langue corse

L'association **Aral** organise un atelier de langue corse ouvert à tous, le mercredi dans la salle **A Rimessa**. Par ailleurs rappelons que le club de Scrabble ouvre ses portes tous les mercredis et samedis à 14 heures 30 dans la même salle.



CALENZANA: permanences de la couveuse d'entreprise C2E

a couveuse d'entreprise C2E, installée au lotissement Castellacio de Monticello, tient une permanence dans le village de Calenzana le lundi sur rendez-vous, ainsi qu'à Calvi le jeudi, également sur rendez-vous. Renseignements et prise de rendez-vous au 04 95 60 54 77 et 06 74 69 71 34.

OLMI CAPELLA: A.G. de l'Aria

'association des Rencontres Internationales Artistiques tiendra son assemblée générale, le samedi 21 mars à 15 heures 30 dans les locaux de la mairie. Tous les adhérents sont invités à y prendre part.



SAN GAVINO DI CARBINI: permanences juridiques suspendues

Les permanences du Centre information des droits des femmes et de la famille sont temporairement suspendues dans le village de San Gavino di Carbini. Une informatrice juridique reste à l'écoute du public au 06 82 35 78 28 ou au 04 95 23 01 85.



SARI-SOLENZARA: cours de danses

L'association Sportive Intercommunale a décidé l'ouverture, pour ses adhérents, d'un cours de danse country et de danses polynésiennes. Pour obtenir plus de renseignements ou pour vous inscrire, contactez le 04 95 57 36 26 ou 04 95 31 40 84 ou 06 10 77 48 52.

CHIATRA DI VERDE: horaires d'ouverture de la Bibliothèque municipale

a Bibliothèque municipale de **Chiatra di Verde** est ouverte aux horaires suivants : le mardi et le mercredi de 14 heures à 17 heures, le jeudi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures, le samedi de 10 heures à 12 heures.





SARI-SOLENZARA : cours de danses

Sur la commune de San Nicolao, le comité en charge du développement et de la mise en place d'animations festives ou culturelles cherche des bénévoles. Ces personnes sont priées de contacter la mairie au 04 95 38 58 74.

FOZZANO: sortie du 3e âge

Le Club du troisième âge de la région organise un voyage sur la côte adriatique, du 15 au 20 juin (le voyage dans le **Périgord** est annulé). Le tarif par personne s'élève à 750 €. Inscription au **04** 95 76 01 68.



影

SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO: permanence du Secours Catholique

Chaque troisième mardi du mois, le Secours Catholique organise une permanence, de 10 heures à 12 heures, dans la sacristie de l'église de Sainte Lucie de Porto-Vecchio. Les permanences du Secours Catholique de toute la Corse acceptent les dons de vêtements, uniquement si ceux-ci sont propres et en bon état.

VENACO: formation BAFD et BAFA

A Rinascita CPIE Centre Corse a ouvert une session de formation générale au BAFD (fonctions de Directeur d'Accueil Collectif de Mineurs) du 19

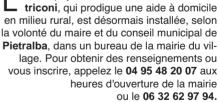


au 27 mars. Une session de formation générale au BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueil collectif de mineurs) sera organisée du samedi 18 au samedi 25 avril en internat ou demi-pension. Vous aborderez au cours de ce stage les différentes techniques et démarches d'animation, le travail en équipe, et la sécurité. Contact : 04 95 61 14 36, poste 1.

PIETRALBA:

l'ADMR au village

'ADMR pays de l'Os-



SOLLACARO: voyage à Vienne



L'association Avvene e Tradizione, en collaboration avec l'agence Trinitours de Porto-Vecchio, met en place un voyage à destination de Vien-

ne et Prague du 28 août au 4 septembre. Renseignements auprès de Marie-Thérèse Santoni au 04 95 74 01 47 ou au 04 95 74 01 11.

POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

ANGHJULA POTENTINI

Une femme, une voix, une voix faite femme



nghjula Potentini a grandi sous le soleil de la Conca d'Oru qui l'a rendue belle comme la terre. Elle chante en *lingua nustrale* uniquement. Elle aime chanter dans les

Anghjula Potentini embellit les mots, use de son charme sans le vouloir et nous envoûte avec sa voix magique, sans le savoir. Comme s'il était normal d'avoir une voix aussi charnue, aussi généreuse, que la chanteuse insulaire plie à tous les registres, qu'elle lance et retient pour laisser le public abasourdi, émerveillé, heureux. Si vous la rencontrez, ici, ailleurs, sur un sentier perdu ou au milieu

de la foule, vous la reconnaîtrez : Elle est la Corse par les yeux, la tenue, le sourire...

églises « pour le confort sonore », dit-elle. Sa voix, qui part des notes les plus basses pour s'ouvrir sur une amplitude fastueuse, a besoin d'espace et de volume. "Je suis d'une famille de chanteurs. J'ai toujours chanté. Cela fait dix ans maintenant que je chante en professionnelle." A voir sa fraîcheur, on suppose qu'elle a commencé à l'adolescence.

Ce 14 mars 2009, le concert de chant donné par **Anghjula Potentini** en l'église de **Petranera** venait enrichir encore **les Rencontres Culturelles de Furiani, organisées** aussi à **Bastia** et **San Martino di Lota par KVA Product** (licence d'entrepreneur de spectacle).

D'une simplicité absolue, d'une sobriété étonnante, **Anghjula** chante accompagnée d'un guitariste talentueux, aussi modeste qu'elle et qui voudrait bien se cacher derrière sa guitare. Il s'appelle **Patrick Mattei**.

Questions à l'artiste

► Anghjula Potentini, allezvous chanter sur le continent ?
J'y suis allée trois ou quatre fois,
mais plus souvent en Italie, au Portugal, en Espagne. Une grande tournée en Corse est prévue cet été,
quarante dates ont été retenues.
► La date de sortie de votre
prochain album ?

Il doit sortir dans la première quinzaine de juin. Il s'appellera "Fiara" (flamme). Il y a une composition de Patrizia Gattaceca et d'autres de nombreux auteurs insulaires. Jean Bernard Rongiconi est le grand complice de cet album.

► Avez-vous chanté de la polyphonie ?

Oui, avec des hommes, entre amis, par amusement. Dans la polyphonie je fais la *terza*.



Anghjula chante, enchaîne les morceaux, sans s'arrêter, sans fatigue apparente, sans se lasser. Elle chante et on l'écoute dans une sorte de béatitude bienheureuse. Puis vient la fin et l'on pense à ces vers de **Victor Hugo**:

La mélodie encore quelques instants se traîne Sous les arbres bleuis par la lune sereine, Puis tremble, puis expire, et la voix qui chantait. S'éteint comme un oiseau se pose. Tout se tait.

Et déjà l'on regrette.

A LETTERA D'AMORE : 1 ER ALBUM, GRANDE RENCONTRE

Ce fut une réussite. Il a été enregistré au couvent **Saint Joseph** de **Santu Petru di Tenda**. Un très beau morceau de musique évoque le voyage et la rencontre d'Anghjula et de trois musiciens aux origines totalement différentes : Lliès Kammarti (contrebasse), Marwen Kammarti (violon alto) et Philippe Rak (marimba et percussions). Ces mondes musicaux se sont croisés, se sont reconnus, se sont répondu pour produire un moment de bonheur. A découvrir, si ce n'est encore fait!

GROS PLAN SUR



Un réseau qui tisse sa toile

Les infirmiers libéraux regroupés en GEPI veulent fédérer leurs efforts pour améliorer la prise en charge des patients. La profession, sous les feux de la rampe, sort de son mutisme, rompt l'isolement et se dit prête à unir ses efforts dans le respect du droit à la vie. Alain Usciati, infirmier libéral installé en Costa Verde, directeur du CLIC et de GEPI Formation, nous en parle dans une interview sans langue de bois. Parce qu'une meilleure cohérence des soins est à ce jour indispensable.

Comment définiriez-vous votre profession en 2009 ? Nous voulons, pour définir notre profession, nous référer au Code de déontologie du Conseil international qui stipule que « les infirmiers ont quatre responsabilités essentielles : promouvoir la santé, prévenir la maladie, restaurer la santé et soulager la souffrance. Les besoins en soins infirmiers sont universels. Le respect des droits de l'homme, et notamment du droit à la vie, à la dignité et à un traitement humain fait partie intégrante des soins infirmiers. Ces derniers ne sont influencés par aucune considération d'âge, de couleur, de croyance, de culture, d'invalidité ou de maladie, de sexe, de nationalité, de politique, de race ou de statut social ». L'infirmier est tout d'abord un professionnel de santé; cependant force est de constater que le cloisonnement des professionnels paramédicaux rend l'accès aux soins inéquitable. La variabilité des soins infirmiers, dans le secteur libéral, est un obstacle à la mise en place d'une démarche continue de la qualité.

▶Où se situe selon vous cette inégalité ?

Il est certain qu'il existe une inégalité d'accessibilité géographique et de continuité des soins (hôpital-domicile) même si le souhait de chacun, en termes de prise en charge est l'amélioration des soins prodigués. Le rôle propre de l'infirmier est étendu, il est concerné par toutes les pathologies et les âges de la vie. L'aspect "commercial" de la profession n'est pas négligeable; le sentiment de manque de reconnaissance de la profession est notamment dû à la non revalorisation des tarifs depuis plusieurs années. Le taux

horaire d'un infirmier DE libéral n'excède celui d'une aide-ménagère que de quelques euros et contribue au cloisonnement des infirmiers libéraux. Succinctement, les autres points négatifs pouvant interférer sont la perte des informations, les obsolescences de savoirs, l'accès aux formations rendu difficile, le *burn out*, la souffrance professionnelle. Les infirmiers sont épuisés.

►En somme la profession est malade...

Oui, mais pas moribonde. Nous sommes optimistes, car ensemble nous pouvons relever les défis de demain pour une meilleure reconnaissance de nos compétences.

► Quelle voie avez-vous choisie pour répondre à cette attente?

Seul le GEPI pouvait réunir les professionnels autour de proiets communs en santé pour une meilleure prise en charge des patients et une reconnaissance de nos compétences. Ainsi, après l'analyse de l'existant, les infirmiers libéraux de notre micro-région avaient-ils mis en place une orientation générale qui visait à l'amélioration des pratiques professionnelles. Nous avions repris un vieux concept enterré depuis les années 1980 : le GEPI (Groupement d'Exercice Professionnel d'Infirmiers). A cette époque, l'ensemble des infirmiers libéraux de la Casinca, d'Orezza et de la Costa Verde était promoteur en Corse du premier GEPI et la première présidence était celle assurée par Monsieur Belgodère Gérard.

Aujourd'hui nous restons persuadés que ce qui est bon pour l'abeille est bon pour la ruche, et ce qui est bon pour la ruche est bon pour l'abeille. L'individu sans le groupe est vulnérable.



▶Pouvez-vous nous en dire plus sur cette association à but non lucratif qu'est le GFPI?

Nous sommes bien dans une démarche de santé publique et non de soins. Nous insistons sur ce point. L'infirmier(ère) libéral(e) assure aussi bien un rôle éducatif que préventif, social ou technique et les objectifs du **GEPI** sont de répondre aux besoins de santé d'un individu ou d'un groupe dans les domaines préventif, curatif, de réadaptation et de réhabilitation. Nous n'avons de cesse de répéter que le **GEPI** n'est pas un syndicat et ne se situe pas dans le secteur marchand.

LE GEPI

ALAIN USCIATI: « SEUL LE GEPI POUVAIT RÉUNIR LES PROFESSIONNELS AUTOUR DE PROJETS COMMUNS EN SANTÉ POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES PATIENTS ET UNE RECONNAISSANCE



▶ Quelles actions significatives avezvous menées depuis la création des

DE NOS COMPÉTENCES.

Les GEPI ont engagé une dynamique ouverte des perspectives à moyen terme. En avril 2002, les GEPI rattachaient à leur structure, en répondant à un appel à projet de la DDASS, le Centre Local d'Information et de Coordination en Gérontologie. Ils ont porté



le projet jusqu'à sa réalisation. Le CLIC est constitué d'une équipe de professionnels, alliant des compétences sanitaires, sociales et des capacités d'animation et de communication. Les missions du CLIC sont, pour résumer, de répondre aux besoins de toutes les personnes âgées ou handicapées d'une zone territoriale définie, tant au niveau individuel qu'au niveau collectif. Une autre action entreprise : celle de la formation des professionnels paramédicaux. La formation continue pour les libéraux n'est pas une obligation (sauf pour les chimiothérapies anticancéreuses). Après qu'une étude eut été réalisée

dans le bassin de vie du **CLIC** de la plaine orientale, pour évaluer l'état des lieux en besoins en formation, le **GEPI** adoptait, à la majorité absolue de son conseil d'administration, le projet de création d'un **GEPI** formation le10 juin 2004. Les infirmières et infirmiers libéraux ont eu conscience de l'importance d'une formation continue pour mieux informer le public et prodiquer des soins de qualité.

► Comment envisagez-vous l'avenir ?

Si nous sommes le seul réseau généraliste de soins en raison de nos compétences, de notre présence dans tout le territoire et du rôle propre de l'infirmier, nous serons demain un véritable réseau de santé avec les **GEPI**. L'exercice libéral est une activité de Santé Publique, le code de la Santé Publique précise bien que l' infirmier(e) « participe à diverses actions, notamment en matière de prévention, d'éducation de la santé et de formation ou d'encadrement ».

►Vos souhaits ?

Nous vous donnerons une liste non exhaustive de nos ambitions qui sont d'accroître le nombre de création des **GEPI**, de fédérer l'ensemble des infirmiers libéraux de la **Haute-Corse**, de partager les informations entre professionnels par l'élaboration d'un dossier commun partagé, modélisé, informatisé, qui d'ailleurs est en cours d'acceptation par les instances des trois **GEPI**. Mais nos souhaits concernent aussi la lutte contre la discrimination d'accès aux soins, le décloisonnement des professionnels entre eux pour une diffusion des informations sans obstacle. Il faut repenser les pratiques professionnelles en incitant tous les professionnels paramédicaux en particulier et les acteurs de santé en général à suivre des formations continues, proposer aux infirmiers libéraux de participer à des comités de qualité et élaborer ensemble des actions de promotion, d'éducation de santé dans le cadre d'une politique de santé publique ou communautaire. Je pense à la lutte contre l'obésité, l'éducation thérapeutique du patient diabétique, le dépistage du cancer du colon et du sein.

La structure

Le Groupement d'Exercice Professionnel d'Infirmiers a pour missions d'étudier. de proposer et de mettre en place, soit seul, soit en collaboration avec d'autre partenaires, toute structure d'alternative à l'hospitalisation et de distribution des soins infirmiers, mais également toute action d'éducation, de prévention sanitaire ou sociale, de formation, afin d'améliorer, de coordonner l'exercice libéral d'infirmier. Il souhaite que l'ensemble des organisations, ainsi que l'ensemble des professionnels s'inscrivent dans ce cadre de progrès et se propose comme promoteur d'un centre local de formation, le GEPI/FC que dirige Alain Usciati. Il est apparu que la territorialisation est la solution pour construire un précepte sur la pratique de la formation continue pour répondre aux besoins là où ils s'expriment. Il s'agit d'inciter et non d'obliger, car la formation continue n'est pas une obligation. Cependant les besoins sont incontestables : progrès de la médecine, diagnostic infirmier, obsolescence des savoirs, qualité des soins dispensés. C'est ainsi que le GEPI a adopté le projet de création d'un centre local de formation dans la localité de Moriani-Plage. Concrètement, la première Fédération Départementale des GEPI de la Haute-Corse est en train de se mettre en place. Elle sera un outil très important de recueil des données nécessaires pour décrire, quantifier, identifier les phénomènes de santé. Dans chaque microrégion, dans chaque canton, un professionnel infirmier sera apte à répondre aux besoins de soins. Aujourd'hui seul réseau généraliste de soins, le GEPI est voué a être un véritable réseau de santé. Parce que l'exercice libéral est avant toute chose une activité de Santé Publique. En Haute-Corse, trois GEPI : GEPI Costa Verde, présidé par Geneviève Morcrette ; GEPI Casinca Orezza Ampugnani, présidé par Josiane Leoni; GEPI Prunete-Cervioni, présidé par Christiane Mazzieri

D'un mercredi à l'autre / Par Eva Mattei

L'actualité insulaire sur 7 jours

Mercredi 11 mars PROCÈS COLONNA

Nouvelle suspension d'audience : devant le second refus de la Cour d'Assises spéciale de Paris de procéder à une reconstitution, Yvan Colonna, suivi par ses avocats, décide de quitter son procès. Mme Erignac s'indigne, stigmatisant cette décision comme un manque de courage. En Corse, les réactions ne se font pas attendre. Le PNC-Chjama appelle à une réunion publique (prévue le lendemain à Corte et qui réunira dans les 200 personnes) pour décider d'une stratégie à adopter face à ce qui est désigné comme un "scandale judiciaire". Le procès reprendra bel et bien sans l'accusé.

Grève des Transports Collectifs Ajacciens

N'ayant pas obtenu les bus promis par la Direction qui, de son côté, assure mettre les bouchées doubles, le personnel entame son second jour de grève, exigeant également la création de deux postes de mécaniciens. En fin de journée, un accord sera trouvé.

Grève à la société de BTP Vendasi

Toujours pas d'issue favorable au conflit qui oppose la Direction aux salariés, ces derniers revendiquant une augmentation de salaires et reprochant à la société de ne pas se faire représenter directement par ses actionnaires aux réunions où sont censés êtres conduites les négocations. Le conflit s'achèvera le 17 mars, les grévistes obtenant finalement gain de cause.

Occupation du site GDF d'Ajaccio

es riverains de **Loretto** crient encore une fois leur colère, attendant l'enfouissement des sphères de gaz sur un site classé **SEVESO** dont ils **L**dénoncent plus que jamais la dangerosité.

JEUDI 12 MARS

PROCÈS COLONNA —

Comme le souhaitait la partie civile, le procès reprend sans Yvan Colonna et sans ses avocats, lesquels donnent une conférence de presse en début de journée confirmant leur intention de déposer un recours devant la Cour de Cassation, voire de saisir la Cour Européenne des Droits de l'Homme. De son côté, le Comité de soutien à Yvan Colonna, qui exprime son "refus de telles pratiques judiciaires", prépare une réunion publique pour le samedi suivant au Palais des Congrès d'Ajaccio. Appelé à la barre, Martin Ottaviani, le chauffeur du commando, refusera de répondre aux questions qui lui seront posées. Cette journée sera également marquée par l'absence d'un autre témoin : l'ex épouse d'Alain Ferrandi (le chef du commando) qui sera reconvoquée le lundi suivant.

Grève dans l'Education Nationale

es syndicats réagissent à l'annonce du recrutement de 5000 médiateurs de la réussite éducative en **France**, dont 63 en **Corse**, parlant "d'absence de formation et de qualification" pour ces nouveaux postes.

ELECTION ANNULÉE À LA CHAMBRE DES MÉTIERS 2B

a nouvelle est officialisée dans la matinée par la Cour d'Appel de Marseille qui entérine ainsi la décision du TA de Bastia prise en février dernier sur requête de Toussaint Galli, l'ancien Président de la Chambre des Métiers de Haute-Corse : l'élection d'Antoine Piacentini et de 11 membres du collège des organisations professionnelles de ladite Chambre est annulée. Le Président de la Chambre ainsi invalidé dit son intention de saisir le Conseil d'Etat.

Accident en mer

Prise par la houle au large de la commune de Lumio, une embarcation se retourne. Bilan: un mort et un rescapé traumatisé.

Info ++

UERS UNE AOC FROMAGES CORSES

Lundi 16 mars, à la **Chambre d'Agriculture de Haute-Corse**, se tient une première réunion pour l'**AOC "Fromages corses"**. Un projet initié en 2004 et relancé aujourd'hui, qui prend tout sons sens dans un contexte ou l'importation de lait fait polémique. Les consommateurs pourraient ainsi être assurés de l'origine des produits qu'ils achètent.

PREMIERS LAURÉATS DU CERTIFICATU DI LINGUA CORSA

Ils sont 26 à recevoir les premiers le **Certificat en Langue Corse** mis en place il y a peu et premier diplôme du genre en **France**. Face aux demandes, l'**Académie de Corse** prévoit deux nouvelles sessions pour l'année 2009.





SAMEDI 14 MARS

COLONNA

Défense hors prétoire

Près d'un millier de personnes a répondu à l'appel du Comité de soutien à Yvan Colonna : le Palais des Congrès d'Ajaccio se fait ainsi le théâtre d'un rassemblement massif auquel prennent part les avocats de la Défense, Antoine Sollacaro, Pascal Garbarini et Gilles Simeoni. Lors de cette réunion, il sera décidé d'organiser une véritable campagne d'information, mais, conformément au souhait de Christine Colonna (soeur d'Yvan), une croix sera faite sur la tenue dune grande manifestation avant le verdict.

LA CORSE AU SALON DU LIVRE

Une douzaine de maisons d'édition et plus de quarante auteurs insulaires se retrouvent pour une seconde journée, sur le stand de 100m² aménagé par la Collectivité Territoriale de Corse au Salon du Livre, à Paris.

DIMANCHE 15 MARS

Naissance politique

e réseau Via Prugressista devient mouvement à part entière et tient son AG constitutive à Porto-Vecchio

VENDREDI 13 MARS

PROCÈS COLONNA

e policier **Georges Lebbos**, policier de la **DNAT** ayant pris une large part à l'enquête sur l'assassinat du **Préfet Erignac**, témoigne à son tour, défendant les conditions dans lesquelles se sont faites les investigations. Parallèlement, hors prétoire, on entend, dans les médias, le **Procureur Général de Paris**, **Laurent Lemesle**, s'exprimer sur la façon dont le procès sera poursuivi, celui-ci précisant que la Cour a obligation d'instruire à charge et à décharge et que, quel que soit le verdict, il ne sera pas entaché d'irrégularité.

LUNDI 16 MARS

MODIFICATION DU SCRUTIN RÉGIONAL ?

a motion présentée par le groupe "La Corse dans la République est adoptée par l'Assemblée de Corse mais est loin de faire consensus (29 voix pour, 2 contre et 20 absences, beaucoup de conseillers ayant quitté l'hémicycle avant le vote). Claude Guazzelli, Pierre Chaubon, Dominique Bucchini, Jean-Christophe Angelini et Jean-Guy Talamoni, entre autres, s'y seront montrés hostiles, dénonçant notamment la forme donnée à un débat de fond via, précisément, une simple motion. Une proposition que l'Exécutif a maintenant en charge de faire remonter au Gouvernement.

PROCÈS COLONNA

Jeanne Finidori, l'ex épouse d'**Alain Ferrandi**, est appelée à la barre. Seule et même réponse aux questions qui lui sont posées : "je n'ai rien à déclarer".

Fin d'une cavale de 19 ans

Pierre Pont, condamné par contumace en 1990 pour un vol à main armée commis en 1986 à domicile, avec séquestration des occupants de la maison (dans la région d'**Aix-en-Provence**), est interpellé à **Sarrola-Carcopino** et écroué à la Maison d'Arrêt d'**Ajaccio**.

MARDI 17 MARS

PROCÈS COLONNA

Marcel Istria, qui a été condamné à 20 ans de réclusion et a toujours nié les faits qui lui sont reprochés, est à son tour convoqué pour être auditionné par la Cour d'Assises spéciale de Paris. De leur côté, les avocats de la Défense portent plainte pour obstacle à la manifestation de la vérité contre les trois magistrats antiterroristes ayant instruit les affaires Pietrosella et Erignac : Laurence Levert, Gilbert Thiel et Jean-Louis Bruguière. Les propos de Maîtres Sollacaro, Garbarini et Simeoni (qui entendent plus que jamais porter le débat devant l'opinion publique et préparent un "livre blanc" relatant l'affaire et le procès Colonna) avaient, dans le week-end, suscité la réaction de la Garde des Sceaux Rachida Dati, laquelle avait publiquement apporté son soutien à Didier Wacogne et remis fermement en question la stigmatisation, par la Défense de Colonna, d'une "justice contaminée et polluée".

LE TEMPS D'UN INSTANT

Par Julien Biaggi



CAUCHEMAR

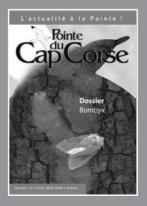


Veut ! Ce mandat
électif est des plus
sacerdotaux, parce que
le plus en prise direct
avec les administrés. Il
y a ceux que l'on voit
chaque jour qui
exposent au maire
leurs doléances. Il y
a ceux qui demandent la

lune et qui ne peuvent voir leurs exigences satisfaites. Il y a ceux dans leur droit mais qui l'aliènent en s'en remettant à leur maire pour de justes demandes qui n'ont pourtant pas besoin d'être appuyées par lui. Il y a enfin ceux que l'on ne voit pas mais que le maire cherche en vain à identifier comme propriétaires terriens afin que leur soient attribués leurs titres de propriété. En la matière, le désordre juridique est un véritable problème. Aussi, le GIRTEC, groupement d'intérêt public pour la reconstitution des titres en Corse, a récemment convié les maires de Haute-Corse dans les locaux du Conseil Général, pour les informer des procédures à mettre en oeuvre s'ils souhaitent trouver un début de solution au problème d'identification et de délimitation des terrains. Un problème d'autant plus inextricable que l'obstacle de l'indivision constitue pour certains un véritable cauchemar qui les oblige en permanence à faire des recherches dans les maigres archives en leur possession. Hormis des matrices, la plupart du temps détruites, tachées, ou déchirées, ils ne disposent de plus rien qui puisse permettre de justifier ou d'attribuer une parcelle à une personne à laquelle elle revient de droit.

ACTUALITÉ À LA POINTE

Un coup de projecteur sur un journal, celui de la Pointe du Cap Corse, publié par l'association Finocchiarola pour la gestion des espaces naturels, et dont le directeur est Michel Delaugerre, écologue au Conservatoire du littoral. Au sommaire du dernier numéro : « Le retour du papillon gitan », autrement dit l'invasion du bombyx disparate. Un dossier complet sur cette chenille capable de se multiplier jus-



qu'à envahir et provoquer la défoliation d'une forêt de plusieurs milliers d'hectares. A lire, le journal est gratuit.

LA MAIN DANS LE SAC



ne brigade verte contre les dépôts d'ordures sauvages... Le projet est celui de la municipalité de Bastia qui a décidé de prendre à bras le corps le problème de l'incivisme. Des agents assermentés arpenteront les rues de Bastia la journée durant pour traquer ceux qui déposeront leurs sacs poubelles là où il ne faut pas et à des heures interdites. Si un sac poubelle est découvert à 10 heures le matin, les investigations de la « Brigade verte » iront plus loin qu'on pourrait l'imaginer. Les brigadistes de la bonne cause n'hésiteront pas à mettre la main dans le... sac pour y recueillir des preuves à charge : un indice ou des éléments permettant d'identifier l'auteur de l'acte incivique. Celui-ci sera passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 160 €, en cas de récidive. Un projet qu'il reste à concrétiser et qu'il ne faudrait pas ... balayer d'un revers de manche!

LE FOOTBALL POUR PASSEPORT

orsque, enfant, elle jouait balle au pied dans le quartier de Montesoro à Bastia, Mélanie Romantini nourrissait déjà le rêve de gravir les échelons et de devenir footballeuse professionnelle. Un rêve devenu réalité puisqu'elle est titulaire, chaque dimanche, à la Juventus féminine de Turin série B. Mais avant de se propulser à ce niveau qui fait la fierté de son père, Dumè, elle est passée par le SC Bastia avec lequel elle a remporté, à l'âge de 17 ans, la coupe de Corse et le championnat. Les démons de l'Italie la tenaillant, voici qu'elle part alors faire un essai dans un club de série C à Gênes. Son séjour à la Sampdoria se solde par un titre de champion, avant une nouvelle migration vers Rome, et ensuite vers Milan, à 24 ans, où elle décide de se mettre au football à 7. Les résultats sont des plus probants, elle finit la saison avec les titres de meilleur buteur (22 buts) et de meilleur joueur du championnat!

A TABLE AVEC "IDÉES"

Pour mieux manger

Pourquoi l'association Idées prend-elle un sens ? Parce que des idées, elle en a beaucoup, des simples et des meilleures, parmi lesquelles des repas et ateliers axés sur une alimentation au bon goût de notre santé. Ainsi, tous les mardis, à la Cave Salducci, vous dira-t-on ce qu'il faut mettre dans votre sac à dos pour partir sur le sommet de vos quatre vingt dix ans en pleine forme.



e sujet qui nous préoccupe, dans ce temps où nous vivons, est de rester en bonne santé.

Autour de nous, nous entendons parler de cancers, d'hépatites, de maladies cardiaques et une armée de virus agressifs nous guette. Notre nourriture est de plus en plus frelatée, soumise aux OGM, aux pesticides de toutes sortes. Nous devenons dépendants de nos toxines. Tous les produits chimiques rentrés dans notre corps en ressortent difficilement.

Trois femmes ont pris notre santé en mains avec l'intention de nous alerter, de nous informer, de nous protéger : Marie-Pascale Cretin-Lutz, infirmière formée à la micronutrition et aux compléments alimentaires, et qui a choisi cette activité de façon professionnelle; Dominique Maury, qui s'occupe des contacts, de la communication, et aide là où il faut, quand il faut; et Sylvie Marinacci, qui confectionne les plats cuisinés, c'est-à-dire les repas du mardi à la cave Salducci.

Pour une alimentation saine et sans privations

Le professeur **Georges Ohsawa** a cherché lui aussi, de son vivant, la meilleure façon de vivre. Il a inventé la macrobiotique toujours d'actualité. **Ohsawa** professait un système philosophique d'origine extrême-orientale, dans lequel l'homme apparaît soumis à des forces antagonistes : le *yin* et le *yang*. Il enseignait que l'homme ne doit consommer que la nourriture strictement indispensable à la réalisation de son

équilibre car tout excès est préjudiciable à autrui et contraire à la notion de détachement. C'est un peu sévère. Marie-Pascale Crétin-

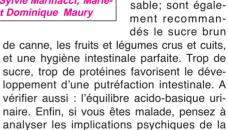
Marie-Pascale Crétin-Lutz penche pour une alimentation qui va le moins encrasser le corps : "Il s'agit de ne pas diaboliser un aliment, explique-t-elle. Il faut manger de tout. L'important est

de savoir accorder les aliments. Eviter tout ce qui est industriel : biscuits, barres de chocolat, plats préparés, produits surgelés et, si possible, acheter bio." Actuellement les produits bio, plus chers que les autres, tendent à rejoindre ceux des supermarchés qui ont terriblement augmenté. Dans l'association IDEES, on opte pour la méthode du Dr

Catherine Kousmine mieux adaptée aux besoins du corps humain.

La doctoresse **Kousmine**, aurait cent ans cette année. Sa méthode fut très en vogue dans les années 80. Elle prônait la réforme alimentaire et la réhabilitation de certains ali-

ments comme les céréales complètes. Dans cet esprit, quelques principes sont à retenir : les huiles ayant une importance capitale dans l'alimentation, une 1ère pression à froid s'avère indispensable; sont également recommandéale august brusses.





De gauche à droite, Sylvie Marinacci, Marie-Pascale Cretin-Lutz et Dominique Maury

Une recette pour bien commencer la journée : la crème Budwig

Voici la recette d'une crème du matin, pour un petit déjeuner qui va vous caler l'estomac jusqu'au milieu de l'après-midi. Parfait pour ceux et celles qui ne rentrent pas déjeuner : battre énergiquement, pour bien l'émulsionner, une préparation à base de fromage blanc maigre (4 cuillères à café) et d'huile de première pression à froid (2 cuillères à café). Ajouter le jus d'un demi-citron, une banane mûre écrasée, une ou deux cuillèrées de miel, 2 cuillères à café de céréales complètes fraîchement moulues, 2 cuillères à café de graines oléagineuses complètes fraîchement moulues, et des fruits de saison coupés en petits morceaux. C'est un bol de délices! Un baume pour l'estomac, auraient dit pos grand-mères!

A noter: l'huile Kousmine lin ou biolin (100% huile de lin) est exceptionnellement riche en oméga 3 et convient parfaitement à cette crème. Ce produit est réservé au marché suisse – les doctoresses Kousmine et Budwig étaient suisses, ceci doit expliquer cela- mais on peut se renseigner en Suisse à HIMA LA VIE – 2 route de Neuchâtel 1032 Romanel - Lauzanne. Tél. 00 41 21 729 65 66. Email : info@himalavie.ch.

Plus près de chez nous, il y a évidemment la Cave Salducci, 13 rue du Général Carbuccia, à Bastia, juste au-dessus du Vieux Port. Chaque mardi à midi, vous pourrez y déguster les plats entièrement préparés avec des produits bio, élaborés pour vous maintenir en bonne santé. Au dessert, Marie-Pascale vous racontera tout, sur les huiles et le reste. Réservez à ces n° de portables au moins trois jours à l'avance : 06 11 47 77 88 ou 06 78 19 66 90. Vous pourrez emporter la recette du jour. Bon appétit!



ORMATEUR LES ANNONCES LÉGALES

L'Informateur Corse - Semaine 20 Mars au 26 Mars 2009 - N° 6258

71

SCP MAMELLI

Saint-Florent (Haute-Corse)
Tél: 04 95 37 06 00 / Fax: 04 95 37 05 58

AVIS

Par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire dont le procèsverbal a été reçu par Maître Vannina Mamelli-Franceschi, notaire à Saint-Florent (20217), le 16 mars 2009, les asso-ciés de la Société "S.A.P.O", constituée par acte sous seing privé en date à Moriani du 10 septembre 1962, enregis-Moriani du 10 septembre 1962, enregis-tré à la recette des Impôts de Bastia, le 2 octobre 1962, folio 10, numéro 61, bordereau 580/1, et déposé au rang des minutes de Maître Suzzoni, lors notaire à Brando, le 23 novembre 1962. Ont décidé de procéder à la demande

d'immatriculation de leur société au RCS de Bastia.

Cette société présente les caractéris-

tiques suivantes :

Dénomination : "S.A.P.O"

Forme : Société Civle

Capital: 36.000,00 euros Siège: Valle di Campoloro (20221),

Chemin du Botrangulu

Objet : "L'acquisition et la prise à bail de propriétés agricoles et rurales, l'exploita-tion de domaines agricoles et généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil et agricole de la Société '

Durée: 99 ans à compter du 10 sep-

tembre 1962

Apports divers en numéraire

Gérance: Monsieur Jean Paul Mancel. demeurant à Valle di Campoloro, (20221), Chemin du Botrangulu

Modalités des cessions de parts sociales: Libres entre associés

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention, Me Vannina MAMELLI-FRANCESCHI

49

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 20 février 2009, est constituée une Société présentant les caractéristiques sui-

Forme : Société Civile Immobilière Dénomination : SCI LES PARCS 2527 Siège social : Espace Poretta, 20137

Porto-Vecchio

Objet: Acquisition, division, aménage ment, vente, d'immeubles non bâtis acquisition, vente, rénovation, transformation et/ou surélévation d'immeubles déjà bâtis ; acquisition de terrains destinés à l'édification de tous bâtiments tels qu'habitations collectives ou individuelles en vue de leur vente ; construction d'un ou plusieurs immeubles en vue de leur vente en totalité ou par fractions ; **Durée :** 99 années

Capital : 2000 euros Apports en numéraire **Gérance**: M. Joël MARCHETTI, 12 Quartier Trinité, 20137 Porto-Vecchio. Cession de parts : Parts librement ces-

sibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Toutes les autres cessions nécessitent l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis.

16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio, du 19.02.2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : CIRCINELLU
Siège : Ajaccio (Corse du Sud), 16, rue

Jean Baptiste Marcaggi Objet : L'exploitation de tous fonds de commerce de Restaurant, brasserie, snack pizzeria crêperie

Durée : 60 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital: 7500 euros

Gérance: Monsieur Ambroise Tomasi, demeurant à Ajaccio (Corse du Sud), 4, rue Comte Bacchiochi

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

Le représentant légal.

19

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Bastia, du 13/02/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : RACINE CARREE

Forme : SARL Capital : 500 euros

Siège: Lieu-dit Tintorajo, 20600 Furiani Objet: Salon de coiffure mixte, ainsi que vente produits cosmétiques **Durée**: 99 ans

Gérance: Mme Cauchois Nathalie, épouse Mipatrini, demeurant, 72, Lot Le Bevinco, 20620 Biguglia

Immatriculation : La société sera mmatriculée au RCS de Bastia

Pour avis

53

Cabinet de Maître Sébastien SEBASTIANI

Avocat à la Cour 35, Boulevard Paoli - 20200 Bastia Téléphone : 04 95 31 85 59 Télécopie : 04 95 31 82 38

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte sous seing privé en date à Corte, du 11 mars 2009, enregistré à la recette des impôts de Bastia, le 16 mars 2009, bordereau n°2009/321, case n°8, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes

Forme : Société par actions simplifiée
Objet : Particulièrement, l'exploitation d'un fonds de commerce de grande res-tauration, à l'enseigne "AU PASSE

Dénomination : FREMA

Siège : Sainte Lucie de Mercurio, Lieu-dit Fiuminale, 20250 Corte

Durée: 99 (quatre vingt dix neuf années), à compter de son immatricula-tion au RCS de Bastia

Capital: 2000,00 euros

Présidence : Monsieur Seroni Pierre-Paul, né le 8 avril 1975 à Corte, demeurant, 18, rue du Professeur Santiaggi

20250 Corte Cession des actions : Agrément de la majorité des associés disposant du droit

Immatriculation : RCS de Bastia

66

Maître Gérard CIAVALDINI

Notaire associé - Calenzana (Haute-Corse)

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard Ciavaldini, notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Maîtres Gérard Ciavaldini et Marie Louise Ciavaldini, Notaires Associés", à la Résidence de Calenzana (Haute-Corse), le 16 mars 2009, en cours d'enregistre-ment, il a été constitué une société aux

caractéristiques suivantes : Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : SOLARIA Siège : Calvi (20260), Route d'Ajaccio,

Villa Le Castelet

Objet: L'acquisition de terrains à bâtir en vue d'y construire des immeubles individuels ou collectifs, la vente en totalité ou par fractions, des immeubles construits avant ou après leur achèvement. Etude et recherche de nouvelles technologies, de construction civile, incluant et non exhaustif. l'amélioration des caractéristiques du béton armé, et des enduits et mortiers pour la répara-tion des structures existantes, incluant des produits chimiques anti-corrosion. Recherche et développement de technologies pour la protection des struc-tures en acier contre la corrosion, incluant projet et construction de systèmes de protection cathodique pour des applications scientifiques et industrielles. Recherche et développement de traitements des eaux usagées incluant le dessalement des eaux de mer pour la protection de l'eau potable. Recherche et développement des tech-nologies d'énergie solaire pour la production d'eau potable et d'électricité. Recherche sur les matériaux de construction civile pour l'amélioration de l'isolation thermique et acoustique.

Et généralement toutes opérations indus-trielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement.

Durée: 99 ans à compter de son imma-

Capital: Vingt mille euros (20.000,00 euros), divisé en 100 parts de 200 euros chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées et souscrites par chaque associé en représentation de son apport

Gérant : Monsieur Osvaldo Fumei, demeurant à Paris (5ème), 14, rue de l'Abbé de l'Epée ; La durée du mandat est illimitée Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis et mention, Maître Gérard CIAVALDINI, Notaire.

57

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme : Société à Responsabilité Limitée Dénomination : SARL U PINU Siège : Précojo, route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio

Objet: La restauration Durée: 99 années Capital: 1.000 euros

Gérance : M. Stéphane GILIBERTO demeurant Précojo, route de Bonifacio,

20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,

73

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société en date du 15/01/2009, enregistrée à Porto-Vecchio le 05/02/2009, B° n°2009/42, case n°4, présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée à capital variable

Dénomination: ASSISTANCE PILO-TAGE et SERVICES Ingénierie Siège : Foce di Feluri, 20114 Figari Objet : La société a pour objet :

- Les études et les conseils concernant toutes opérations commerciales, immobilières ou financières, ainsi que les investissements mobiliers et immobiliers, se rapportant au tourisme et à l'hôtellerie sous toutes ses formes ;

- Les activités destinées à promouvoir, à initier et à exécuter la réalisation de telles opérations dans les domaines administratifs, techniques, financiers ou juridiques, ainsi qu'à l'exploitation de

ces opérations ;
- La propriété, l'exploitation et la gestion de tous brevets, licences de brevets et de toutes marques de fabrique :

La prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, commerciales, financières et immobilières par voie de création de sociétés ou d'entreprises nouvelles françaises ou étrangères, d'apports, de souscriptions, d'achat de titres, de droits sociaux fusions sociétés en participations, syndicats de garantie ou autrement la destion de ces intérêts et participations; toutes opérations financières auelconaues:

Plus généralement, la réalisation de toutes opérations, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus décrit, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

Durée : 50 années Capital minimal : 8000 euros Montant au dessous duquel le capital ne peut être réduit : 8000 euros Capital souscrit: 8000 euros Gérance: Monsieur Picciochi Serge,

Antoine, Augustin, demeurant Lieu-dit "Penta Niella", 20131 Pianotolli-Calda-rello, Corse du Sud

Immatriculation : Au Registre du Comnerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour insertion

23

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques

Dénomination : FONSECA MACON-

Siège : Lieu-dit Campo Vallone, RN 193, 20620 Biguglia **Objet :** Maçonnerie générale, construc-

tion, rénovation, chantier ou clientèle, fourniture et pose de matériaux, chauffage, sanitaires, travaux du bâtiment, travaux publics, conseil, conception de projets et opérations connexes rattachées aux activités, ci-avant

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Capital: numéraire: 3000 euros Gérant: Manuel Antonio Gomes Fonseca, domicilié, Campo Vallone, RN 193, 20620 Biguglia

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis, la gérance.

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 10/03/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a pro-noncé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de

M. Mancini Camille Ayant expl. "Restaurant Côte Sud" Quai Landry Act. domicilié Le Paesolu N°29, Rte de Donatéo 20260 Calvi

Activité : Restaurant

RCS Bastia: A 381 680 594, 2005 A

1054 (Radié) Juge commissaire :

M. Jean Guglielmacci

Juge commissaire suppléant :
M. Jean-Baptiste Antonini
Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,

Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B P 75, 20289 Bastia Cedex

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liqui-. dateur

Par jugement en date du 10/03/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de

Mme d'Ulivo Marie-France Rés. Le Critère Lot 47 "DV. CONSTRUCTION" 20290 Lucciana

Activité : Maçonnerie RM : N°452 342 991 (124.04.2B)

Juge commissaire : M. Jean Marc Cermolacce Juge commissaire suppléant : M. Jacques de Zerbi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liqui-

26

Par jugement en date du 10/03/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a pro-noncé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de

Simion (SARL) 75, Rte de San Martino Villa "Dany-Marina"

Pietranera - 20200 San Martino di Lota Activité : Dépôt de pain, pâtisserie, bis-

RCS Bastia: B 385 100 284, 92 B 103

Juge commissaire : Mme MA Fouquet

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi
Liquidateur: Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

27

Par jugement en date du 10/03/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Bastia Construction & Rénovation - BCR (SARL)

1, rue Napoléon - 20200 Bastia

Activité: Travaux du bâtiment, travaux

RCS Bastia: B 423 742 352 1999 B

Juge commissaire :

M. Jean Marc Cermolacce Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi
Liquidateur: Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

28

Par jugement en date du 10/03/2009. le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire sim-

M. Alves de Freitas Manuel 17, Montée Ste Claire
Villa Les Palmiers - 20200 Bastia Activité : Maçonnerie générale, plom-

berie, électricité RM: N°349 797 779 (60.06.2B)

Juge commissaire : M. Pierre Ersa

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Pierre Combette
Liquidateur: Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

29

Par jugement en date du 10/03/2009 le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

M. Ghelardini Jean Jacques C/o M G helardini Fugène 12, Chemin du Centre 20200 Pietranera

Activité : Menuiserie RM : N°384 239 869 (128.97.2B)

Juge commissaire

M. Jean Paul Poggioli Juge commissaire suppléant :

Roger Le Mao Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,

B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Par jugement en date du 10/03/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de

M. El Hafidy Rharib "EPMG", Bât. H 39 Provence Logis de Montesoro 20600 Bastia

Activité: Maçonnerie générale RM: N°488 590 696 (73.06.2B) Juge commissaire

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Jacques de Zerbi Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B P 75, 20289 Bastia Cedex

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liqui-. dateur

31

Par jugement en date du 10/03/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liqui-dation judiciaire à l'égard de :

Matco (SARL)

Zone Industrielle de Purettone

20290 Borgo Activité : Matériels de levage et de haute pression, produits chimiques, d'en-

RCS Bastia: B 422 575 837 1999 B 84 Immatriculation secondaire : RCS Aiaccio: 2004 B 450

Juge commissaire : M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Liquidateur: Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liqui-

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

32

noncé à l'égard de :

et Hydro-Electricité "SOCOPHY" (SARL) RN 193 - Ld Casatorra 20620 Biguglia Act. ZA de Purettone - Allée Jaune 20290 Borgo

Activité : Installations électriques et

RCS Bastia: B 409 520 590, 96 B 199 Une procédure de redressement judiciaire

M. Jean Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex. Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la

33

Par jugement en date du 10/03/2009. le noncé à l'égard de :

Dobas (SARL) 1, Ave Emile Sari - "Pizza Top"

Activité : Fabrication et livraison de plats cuisinés à emporter, snack, pizzeria dlacier

RCS Bastia : B 480 945 617, 2005 B 49 Une procédure de redressement judiciaire Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Par jugement en date du 10/03/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a pro-

noncé à l'égard de : Hair Bis (SARL) Place Santelli - Immeuble Suprano 20220 Ile-Rousse

Activité : Salon de coiffure, pour dames RCS Bastia : B 381 656 370, 2005 B 1025

Juge commissaire : Mme MA Fouquet

M. Michel Leoni

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire

> Pour extrait, SCP NAPPI-CASANOVA Greffiers Associés

Par jugement en date du 10/03/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a pro-

Société Corse Piscines

hydrauliques

Juge commissaire :

M. Jean Paul Poggioli

publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Tribunal de Commerce de Bastia a pro-

20200 Bastia

Juge commissaire suppléant : M. Jean Pierre Combette

Mandataire judiciaire: Me P.P. de

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la

34

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire suppléant :

Les déclarations de créances sont à

ABONNEZ-VOUS

L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

6 MOIS = 32 euros - 1 AN = 42 euros

SOCIETE D'EXPLOITATION SORBARA SANTINI

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 7622,45 euros Siège : Lotissement Alba Marana Lieu-dit Pineto 20290 Borgo (Haute-Corse) 423 235 175 RCS Bastia

Aux termes d'un procès-verbal d'as-semblée générale extraordinaire du 10 mars 2009, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en Société par actions simplifiée, sans création d'un être moral

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles ci-après :
Forme : Société par actions simplifiée

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées sur justifica-tion de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Agrément de toutes les

cessions d'actions par les actionnaires
Nouveaux organes de direction :

Président : Monsieur Ange Santini, demeurant à Borgo (Haute-Corse), Lotissement U Stagnu

Commissaires aux comptes

Titulaire: Monsieur Hassan Thierry, 15, Boulevard Die, 13012 Marseille

Suppléant: Mme Weizmann Colette, 314, Avenue du Prado, 13008 Marseille La même assemblée a pris également

les décisions suivantes Augmentation du capital d'une somme de trente-deux mille trois cent soixante dix sept cinquante-cinq (32.377,55) euros, afin de le porter de (7622,45) euros à (40.000,00) euros, par voie de capitalisation d'une même somme de trente-deux mille trois cent soixante-dixsept cinquante-cinq (32.377,55) euros prélevée sur "Autres Réserves".

Cette augmentation de capital est réali-sée au moyen de l'élèvation de la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales, de quinze euros et vingtquatre cents (15.2449), à quatre-vingts (80) euros l'une.

A l'exception des modifications qui pré-cèdent, les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

72

B.D.L.G SOFIGES

Société d'Avocats 47. rue Vimaine - 38200 Vienne

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte en date à Sainte Lucie de Porto-Vecchio (Corse du Sud), du 6 mars 2009, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes

Dénomination : COMPOST SUD Siège : "Lieu-dit Pirelli", 20144 Sainte

Forme : SARL

Lucie de Porto-Vecchio Objet: La collecte, l'accueil, et le traitement de boues de stations d'épuration et de déchets verts, ainsi que la production et la commercialisation de com-

posts biologiques

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS

Capital: 10.000 euros, en numéraire Gérance : Mademoiselle Catherine Bonaldi, demeurant, Lotissement A Strenna, Route du Calvaire, 20250 Corte Immatriculation de la société : Au RCS de Ajaccio (Corse du Sud)

La gérance,

08

Maître Jean-Yves GRIMALDI, Notaire soussigné, associé d'une Société Civile Professionnelle dénommée

"Antoine GRIMALDI

et Jean-Yves GRIMALDI?

Titulaire d'un Office Notarial ayant

son siège à Bastia (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani

Suivant acte reçu par Jean-Yves Grimaldi, notaire à Bastia, le 02/03/2009, enregistré au service des impôts de Bastia, le 5 mars 2009, bordereau 2009/274, case n°1, contenant:

CESSION DE FONDS DE COMMERCE:
Par: La Société dénommée "M. QUERCI",
Société à Responsabilité Limitée au
capital de 8000 euros, dont le siège
social est à Lucciana, 20290, Route de
La Marana

Ladite société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia, sous le numéro 443 501 432.

Au profit de : La société dénommée "SARL SIEYES Catherine", au capital

Au profit de : La société dénommée "SARL SIEYES Catherine", au capital de 2000 euros, dont le siège social est à Bastia, 20600, Centre Commercial Le Polygone.

Ladite société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 509 999 678.

Un fonds de commerce d'achat et vente de produits de boulangerie-pâtisserie, confiserie, chocolaterie, glaces, et salon de thé (licence 1ère catégorie), restauration (PR), distribution et vente de journaux, sis et exploité à Bastia, 20600, Centre Commercial Le Polygone, sous l'enseigne "AU PAIN CHAUD DU POLY-GONE".

Pour lequel le cédant est identifié sous le numéro SIREN 443 501 432 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Moyennant le prix de : Cent-quatre vingt mille euros (180.000,00 euros). Entrée en jouissance : 2 mars 2009

Les oppositions seront reçues à l'Office Notarial, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC).

Pour unique insertion, Le Notaire.

11

Avis est donné de la constitution de la SARL "CASATROC", au capital de 7000 euros, siège social : BK 125, Zl de Furiani, 20600 Bastia - Objet : Dépôt-vente - Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia - Gérant : M. Jean-Noël Marchetti, demeurant Rés. U Boscu d'Oru, Bât. B1, 20200 San Martino di Lota, nommé pour une durée indéterminée.

14

Maître Claire DAUDIN-BRANDIZI

Avocat - 38, Bd Paoli - 20200 Bastia

Par acte SSP en date à Bastia, du 12 mars 2009, la Société HÔTEL DE LA JETEE, SARL au capital de 7622,45 euros, dont le siège est à Centuri (20238), Centuri Port, (404 118 291 RCS Bastia), a donné en location gérance à la Société MGM, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 7625 euros, dont le siège est à Centuri (20238), Centuri (448 318 477 RCS Bastia), le fonds de commerce d'hôtel, restaurant, débit de boissons 3ème catégorie, sis et exploité à Centuri, (20238), Centuri Port, sous l'enseigne HÔTEL DE LA JETEE, pour une durée de trois années, à compter du 15 mars 2009, pour se terminer le 14 mars 2012, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

13

SARL STIMUL'IN

SARL au capital de 7622 euros Siège : Maison du Parc Technologique 20600 Bastia RCS Bastia : 411 773 450 RCS Bastia

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 décembre 2008 à 10h30, enregistré à RDI de Bastia le 16 mars 2009, bordereau n°2009/321, case n°5, ext. 885.

A décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31 décembre 2008 suivie de sa liquidation amiable

2008, suivie de sa liquidation amiable. A été nommée liquidateur, Mme Pauline Marie Giudici demeurant Polveroso, 20229 Piedicroce, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixée au

Le siège de la liquidation est fixée au siège du liquidateur, Polveroso, 20229 Piedicroce.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis

04

LOCATION GERANCE

Acte sous seing privé en date du 4 mars 2009, enregistré à la recette des impôts de Bastia, le 13 mars 2009, bordereau n°2009/317, case n°6, contenant : LOCATION GERANCE : Par : Mme

LOCATION GERANCE: Par: Mme Patricia Costa, née le 13 décembre 1965 à Bastia (2B), de nationalité française, demeurant et domiciliée 20620 Biguglia, Résidence Ficabruna, N° Siren 377 699 624 (90 A 145).

Au profit de: SARL "d'Exploitation L'Etu-

Au profit de: SAHL "d'Exploitation L'Etudiant", Société en formation, représenté
par Monsieur Laurent Patacchini, né le
15 mars 1977 à Bastia, (2B), de nationalité française, demeurant et domicilié,
20620 Biguglia, Résidence Le Casanova.
D'un fonds de commerce de "Cafétéria,
débit de boissons de 1ère catégorie,
petite restauration", à l'enseigne
"L'ETUDIANT", situé et exploité à :
20200 Bastia, 11, Avenue Jean Zuccarelli, qui lui appartient, pour l'avoir crée
par immatriculation au RCS en date du
25 avril 1990.

Pour une durée de deux années à compter du 1er mars 2009 pour se terminer le 27 février 2011.

Renouvelable ensuite par période de deux années, par tacite reconduction, sauf dénonciation. Toutes marchandises nécessaires à l'ex-

routes marchandises necessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont s'agit seront achetées et payées par le gérant et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété, ni recherché à ce sujet.

Pour unique publication,

12 EUROBUILDING

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 7622,45 euros Siège : 2, Avenue de La Lanterne - 06200 Nice RCS Nice : B 344 519 889 (88 B 426)

L'AGE du 30/12/2008 a transféré le siège social de Nice (06200), 2, Avenue de La Lanterne, à Santa Maria Poggio (20221), Lotissement Venga di l'Oru, n°11, nommé Melle Chrystelle Rizzarelli, en qualité de gérante, en remplacement de Melle Corinne Olier, démissionnaire à compter du 01/01/2009, et modifié les statuts en conséquence

statuts en conséquence. **Gérance**: Melle Chrystelle Rizzarelli, demeurant 1253, Route de Saint Jeannet, 06140 Vence.

La société sera dorénavant immatriculée au RCS de Bastia.

15

LVL MEDICAL CORSE

Société Anonyme Au capital de 37.500 euros Siège : Résidence Binda Bâtiment A2 - Alzo di Leva 20090 Ajaccio 422 185 850 RCS Ajaccio

Nomination en qualité de commissaire aux comptes suppléant, de Mme Stéphanie Meffre, domiciliée, ZA Les Laurons, 26110 Nyons, en remplacement du Cabinet SOFRAGEC, démissionnaire. Assemblée générale du 25 février 2009.

17

FIN DE LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce du restaurant, sis et exploité sous l'enseigne LA VOUTE, domicilié, 5, rue Saint Antoine, La Citadelle, 20260 Calvi, immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 422 728 204, consente par acte sous seing privé en date du 01/04/1999 par Mme Astolfi Louise, à Monsieur Maire Frédéric.

A pris fin d'un commun accord à la date du 30/09/2008

44

Sté CO PRO BAT

Forme : SARL
Capital : 15.000,00 euros
Siège : Villa La Pinède
Lot 40 - San-Cipriano - 20137 Lecci
RCS 495 383 788 00017 Ajaccio

CHANGEMENT DE GERANT

Par assemblée générale extraordinaire en date à Lecci, du 16 mars 2009, M. Fernand Cepeda, demeurant, à Route de Ribba, 20137 Porto-Vecchio, a été nommé Gérant de la société à compter du 16 mars 2009, en remplacement de M. Dominique Castelli, démissionnaire. Les statuts ont été modifiés en conséquence

Pour avis,

20

SCI SAJEM

Société Civile Immobilière Au capital de 138.743,85 euros Siège : Lieu-dit Monticellu 20137 Porto-Vecchio Ajaccio : D 390 742 534

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10/03/2009, enregistrée à Porto-Vecchio, le 13/03/2009, B° 2009/94, case n°1, il résulte que :

Le capital a été réduit de 70.000,00 euros, pour être ramené à 68.743,85 euros

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de 138.743,85 euros, il est divisé en 9101 parts sociales de 15,24 euros l'une, numérotées de 1 à 9101, libérées et réparties entre les associés en proportion de leurs droits, savoir :

- Monsieur Cuccu Pierre Paul, à concur-

- Monsieur Cuccu Pierre Paul, à concurrence 8901 parts, numérotées de 1 à 200 et 401 à 9101, ci.......8901 parts

Mme Perrone Anne Marie, à concurrence de 200 parts, numérotées de 201

à 400 pi 200 parts

à 400, ci.....200 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 9101 parts

* Nouvelle mention

Le capital social est fixé à la somme de 68.743,85 euros, il est divisé en 9101 parts sociales de 7,55 euros l'une, numérotées de 1 à 9101, libérées et réparties entre les associés en proportion de leurs droits, savoir :

- Monsieur Cuccu Pierre Paul, à concur-

Monsieur Cuccu Pierre Paul, à concurrence 8901 parts, numérotées de 1 à 200 et 401 à 9101, ci......8901 parts
 Mme Perrone Anne Marie, à concurrence

Mme Perrone Anne Marie, a concurrence de 200 parts, numérotées de 201 à 400, ci.....200 parts
 Total égal au nombre de parts com-

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 9101 parts Mention sera faite a RCS de Ajaccio (Corse du Sud).

Pour avis,

22

CHANGEMENT DE NOM

M. FERLAND (Laurent, Olivier), né le 22 février 1973 à Orléans, (Loiret), demeurant Immeuble Le Castellet, rue du Soleil Levant, à Ajaccio (Corse du Sud), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de: POLI.

10

La SARL SYNERGIE-DIFFUSION RADIO SYNERGIE, nomme au 2 octobre 2008, date de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue au siège de Radio Synergie, sis Immeuble Le Novelty, 20200 Bastia, M. Giudicelli Bernard, en qualité de gérant, en remplacement de M. Giudicelli Cyril.

Pour avis, M. Giudicelli Bernard, Gérant Radio Synergie.



Les Greffes des Tribunaux de Commerce L'Information Légale sur les Entreprises. GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS



Direction des Routes de Corse du Sud

AVIS D'INFORMATION

N°09 DR2A

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Collectivité Territoriale de Corse DGST/DR2A 22, Cours Grandval - BP 215 20187 Ajaccio Cedex 1 Tél : 04 95 51 66 85 Fax: 04 95 51 66 27

Mode de passation : Marché à procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés

Objet du marché : Recensement de tous les délaissés des Routes Nationales, RN 193, RN 194, RN 196, RN 198 (cadastre, topographie, cartographie...) Jugement des offres :

Valeur technique (coefficient de pondération : 0.50)

- Prix (coefficient de pondération : 0.50) **Date d'envoi de l'avis :** Lundi 16 mars 2009

Date de remise des candidatures : Vendredi 27 mars 2009 Retrait des dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) :

Collectivité Territoriale de Corse Direction des Routes de Corse du Sud 4ème étage - Bureau 413 22, Cours Grandval - 20000 Ajaccio

41

Département de la Corse du Sud

COMMUNE DE CONCA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCEDURE ADAPTEE **TRAVAUX**

1. Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune de CONCA

20135 Conca

2. Personne responsable du marché : M. Le Maire

2. Personne responsable du marche : M. Le Maire
2. Objet du marché :
2.1 : Titre : Travaux de Revêtement de Voirie Communale
2.2 : Caractéristiques principales :

Préparation de la plate-forme : scarification, pré-découpage de chaussée, nettoyage,

Mise à niveau de trappes diverses.

Fourniture et mise en oeuvre d'un enrobé dense à chaud (12.000 m²)
Réseau pluvial : comblement de chaussée et pose de conduite (70 ml)

2.3 : Lieu d'exécution : Conca

3. Conditions de participation : 3.1 : Critère de sélection des candidatures :

- Les candidatures qui sont recevables en application des articles 43 et 44 du CMP - Les candidatures qui sont accompagnées : * de la lettre de candidature (DC4)

de la déclaration du candidat complétée (DC5)

des pièces mentionnées à l'article 44 et 45 du CMP

des références pour des travaux similaires ainsi que les moyens de l'entreprise

4. Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous

50% Valeur technique de l'offre 30% Prix des prestations

20% Délai d'exécution

5. Procédures : Procédure adaptée (article 28 du CMP)

6. Conditions de délai : Les offres devront parvenir en Mairie avant le lundi 6 avril

7. Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Cabinet Charles BERNARDINI SARL

Bureau d'Etudes Techniques

Ceppe Espace - RN 193 - 20620 Biguglia Tél: 04 95 33 85 68 - Fax: 04 95 33 65 94 E-mail: cabinet.bernardini@wanadoo.fr

8. Date d'envoi du présent avis à la publication : 12 mars 2009



Collectivité Territoriale de Corse

Direction Générale des Services Techniques

Direction des Routes de Corse du Sud

AVIS D'INFORMATION

N°09 DR2A

Identification de l'organisme qui passe le marché : Collectivité Territoriale de Corse DGST/DR2A 22, Cours Grandval - BP 215 20187 Ajaccio Cedex 1 Tél: 04 95 51 66 85

Fax: 04 95 51 66 27 Mode de passation : Marché à procédure adaptée (article 28 du Code des Mar-

Objet du marché : Travaux d'assainissement entrée Nord Propriano curage du

fossé le long de la RN 196 Jugement des offres :

- Valeur technique (coefficient de pondération : 0.50)
- Prix (coefficient de pondération : 0.50)

Date d'envoi de l'avis : Lundi 16 mars 2009

Date de remise des candidatures : Vendredi 27 mars 2009

Retrait des dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) :

Collectivité Territoriale de Corse Direction des Routes de Corse du Sud 4ème étage - Bureau 413 22, Cours Grandval - 20000 Ajaccio

35

République Française

MINISTERE DE LA DEFENSE

APPEL A CONCURRENCE

Référence : Décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant Code des Marchés Publics

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Base Aérienne 126 - Ventiseri-Solenzara

Objet du marché : Marché relatif à l'installation et l'entretien de fontaines à eau au profit de la Base Aérienne 126

Critères de sélection des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énon-

cés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant) : Tarif usager avec indice d'évolution des prix : 44% La Valeur de la proposition technique : 44% Le délai de livraison et d'intervention : 12%

Réception et dépôt des dossiers :

Base Aérienne 126 - DFA/BAU/CM - 20223 Solenzara Air
Téléphone : 04 95 56 84 07 - Fax : 04 95 56 85 66

Date limite de réception des offres : Le 15 avril 2009 à 11 heures Date d'envoi de l'avis d'appel à concurrence : 13 mars 2009

COMMUNE DE FELCE

AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE **DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

1ère insertion,

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de FELCE, du 09 mars 2009, le zonage d'assainissement sera soumis à enquête publique durant 29 jours, du 06 avril 2009 au 04 mai 2009 inclus.

Mademoiselle Marie Céline PIERRE, assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

* Un dossier sera déposée à la Mairie de FELCE, aux jours et heures habituels d'ou-verture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de FELCE, lequel les annexera au

Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur les 06 avril 2009 et 04 mai 2009 de 09 heures à 12 heures, afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public.

LES ANNONCES LEGALES ET AVIS SONT RECUS JUSOU'AU JEUDI 10 HEURE DERNIER DÉLAI POUR PARAÎTRE LE VENDREDI FAX : 04 95 32 02 38

: al@informateurcorse.com

COMMUNE D'OLETTA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune d'OLETTA - Oletta - 20232 Tél : 04 95 39 01 09 - Fax : 04 95 39 07 59

Correspondant : Monsieur le Maire

Objet du marché : Aménagement de Village - Aménagement de ruelles au Chef Lieu Nature et étendue des travaux :

* Réalisation d'une forme béton dosé Q 300 Kg/m³ (250 Kg/m³ : 72.65 m³ * Réalisation d'une forme béton dosé Q 300 Kg/m³ (d'épaisseur 0.08 pour surface non

circulée : 1114m² Réalisation d'1 forme béton dosé Q 300 Kg/m³ d'épaisseur 0.15 pour surface circulée : 232m2

Revêtement d'aires en dalles de pierre du pays, type Opus Romanum 30x30 : 30m² Revêtement d'aires en dalles de pierres du pays, 10x10 à 15x15cm : 69m² Revêtement d'aires en dalles de pierres du pays, Opus Incertum : 1539.5 m²

* Maçonnerie de pierres appareillées, type mur maçonné, 1 face alignée : 83.5m³

* Maçonnerie de pierres appareillées, type mur maçonné, 2 faces alignées : 100m³

* Fourniture et mise en oeuvre de main courant en fer forgé : 85ml

* Fourniture et mise en oeuvre de garde corps en fer forgé : 166 ml

* Réalisation d'un éclairage à Led de la façade de l'Eglise : 1 E **Procédure de passation :** Procédure adaptée - article 28 du CMP

Durée du marché ou délai d'exécution : 6 mois Date prévisionnelle de commencement des travaux : Mai 2009

N° de référence attribué au marché : 2009.005 Critères de sélection des candidatures :

Garanties et capacités professionneles, techniques et financières Situation juridique - références requises : Imprimé DC4 "Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-trai-

- Imprimés DC5 "Déclaration du candidat"

(Imprimés disponible à l'adresse suivante : http://www.minefi.gouv.fr, thème : marchés publics); Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Nouveau Code des Marchés Publics concernant les interdictions de soumissionner

- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212.4 du Code du Travail ; Capacité économique et financière - références requises :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du

personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années,

appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

 Attestation d'assurance garantie décennale et responsabilité civile se rapportant à la nature des prestations à exécuter

- Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières et production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant

que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché ; **Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :** - DC6, ou pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du Code du

- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger;
- DC7, ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certifi-

cats reçus, disponible à l'adresse suivante : http://www.minefi.gouv.fr, thème ; marché publics) .

Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ;

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :

1. La valeur technique : 60%

2. Le prix des prestations : 40%

Date limite de réception des offres : 06 avril 2009 - 16h00
Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus :

BET POZZO DI BORGO

Lot Arbucetta - Ceppe

20620 Biguglia
Tél: 04 95 30 59 69 - Fax: 04 95 30 60 02
Adresse auprès de laquelle les dossiers consultation des entreprises peuvent être obtenus

BET POZZO DI BORGO Lot Arbucetta - Ceppe 20620 Biguglia

Tél : 04 95 30 59 69 - Fax : 04 95 30 60 02

Le Dossier de Consultation des Entreprises est remis contre paiement des frais de possier de Consultation des Emphises est remis contre patement des mais de reprographie. Ces frais s'élèvent à 50 euros. Ils seront réglés suivant les modalités suivantes : Chéques."

"Néanmoins les dossiers pourront être téléchargés gratuitement sur le site : "

www.cabinet-pozzodiborgo.com

Adresse de remise des plis : Les plis devront être adressés en courrier recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remises contre récépissé à l'adresse ci-des

Monsieur le Maire de la commune d'OLETTA - 20232 Oletta Et selon les modalités décrites dans le Règlement de la Consultation

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif Chemin Montepiano 20200 Bastia Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

Date d'envoi à la publication : 13 mars 2009

Le Maire. Jean-Pierre LECCIA.

69

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE IMMOBILIERE PROVENCE CORSE « SOCAMI PROVENCE CORSE »

Société coopérative de caution mutuelle à capital variable régie par la loi du 13 mars 1917 et l'ensemble des textes relatifs au cautionnement mutuel et aux établissements de crédit, inscrite par la Chambre Syndicale des Banques Populaires sous le n° S 341 et agréée collectivement par le comité des établissements de crédit (décret du 25 juin 1993)

Siège social : 245, Boulevard Michelet - 13009 MARSEILLE 408 409 753 R.C.S MARSEILLE

AVIS DE CONVOCATION EN ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE

Les sociétaires sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire le **jeudi 16 avril 2009 à 15 heures** au Centre International des Congrès - Place du Palais des Papes - 84000 Avignon, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport de gestion du conseil d'administration sur la gestion et les résultats de

l'exercice 2008 et Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du code de commerce et approbation desdites conventions
 Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2008
 Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Quitus au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
 Fixation du plafond des engagements assurés par la SOCAMI PROVENCE

Remboursement des fonds de garantie pour crédit échus

Renouvellement du mandat d'un administrateur
 Constatation du capital social au 31 décembre 2008

- Rémunération du commissaire aux comptes

- Pouvoirs en vue d'effectuer toutes les formalités de publicité et autres prescrites par la loi.

- Mise en conformité des statuts

- Modification de l'article 13 des statuts sous réserve de l'avis favorable de la BFBP - Pouvoirs pour les formalités

Des formules de procuration peuvent être adressées aux sociétaires, sur demande faite au siège social

Le Conseil d'Administration,

COMMUNE DE BASTIA

AVIS AU PUBLIC

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté Municipal du 11 mars 2009,

Le Maire de Bastia, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

A cet effet.

Une Commission d'enquête constituée de Messieurs Yves Poggi, Hameau Monticelli, 20232 Poggio d'Oletta, Gilbert Chiarelli, Résidence Orizonte et Mare, 20217 Saint-Florent et René Andolfo, Villa Ste Catherine, Quartier Recipello, 20200 Bastia, a été désignée par Mme la Présidente du Tribunal Administratif. L'enquête se déroulera à la Mairie de BASTIA - Rond-Point Guidicelli, 5ème étage et

Mairie Annexe de LUPINO, du Mardi 21 avril 2009 au Vendredi 29 mai 2009, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les Commissaires Enquêteurs assureront les permanences suivantes : Mardi 21 avril - Mairie de BASTIA de 9h à 12h : Messieurs POGGI et ANDOLFO Mardi 21 avril - Mairie Annexe de LUPINO de 9h à 12 : Monsieur CHIARELLI

Mardi 28 avril - Mairie de BASTIA de 9h à 12h : Monsieur POGGI Mercredi 29 avril Mairie Annexe de LUPINO de 14h à 17 : Monsieur CHIARELLI Mardi 5 mai de 9h à 12h - Mairie de BASTIA - Monsieur POGGI Mercredi 6 mai de 14h à 17h - Marie Annexe de LUPINO - Monsieur ANDOLFO

Mercredi 13 mai de 14h à 17h - Mairie de BASTIA - Monsieur ANDOLFO Mercredi 20 mai de 14h à 17h - Mairie Annexe de LUPINO - Monsieur CHIARELLI Mercredi 27 mai de 14h à 17h - Mairie Annexe de LUPINO - Messieurs CHIARELLI

et ANDOLFO Vendredi 29 mai de 14h à 17h - Mairie de BASTIA - Monsieur POGGI

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en Mairie principale et en Mairie Annexe

Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur.



AVIS DE MARCHE

CCAP

pés conjoints.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Ne seront pas admises :

financières suffisantes Justifications à produire :

SECTION IV: PROCEDURE

cés ci-dessous

TYPE DE PROCÉDURE : Ouverte **CRITÈRES D'ATTRIBUTION:**

Valeur technique (Pondération : 60) décomposée en

- 25 % pour la qualité des matériaux proposés

* Prix (Pondération : 40) Une enchère électronique sera effectuée : Non RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

PROCÉDURES DE RECOURS : Instance chargée des procédures de recours :

20407 Bastia Cedex Organe chargé des procédures de médiation :

Villa Montepiano

l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Numéro de bon de commande d'insertion : 09-DR2B-04

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse Direction des Routes de Haute-Corse

Introduction des recours :

de Justice Administrative)

Eléments de facturation :

* Travaux de construction

Tribunal Administratif de Bastia

Pour le candidat

cription au registre du commerce ou de la profession :

l'article 52-1er alinéa du Code des Marchés Publics,

Pour le candidat ainsi que ses éventuels co-traitant et sous-traitant :

* la lettre de candidature suivant modèle DC4.

Les prix sont révisables.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques

Le marché sera conclu avec soit une entreprise générale, soit des entrepreneurs grou-

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'ins-

les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du CMP,
 les candidatures qui ne seront pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP, sous réserve de la mise en application des dispositions de

- les candidatures qui n'ont pas de niveau de garanties professionnelles, techniques et

la déclaration du candidat suivant modèle DC5 (joint au DCE), les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

Les entreprises peuvent néanmoins fournir, à ce stade de la procédure, les documents visés à l'article 46 du Code des Marchés Publics.

Capacité économique et financière :

* les références (trois dernières années) en travaux similaires, en précisant les chiffres

d'affaire correspondant exécutés en propre ou en participation par l'entreprise et certifiés par le Maître de l'ouvrage ou le Maitre d'oeuvre,

les movens en personnels et en matériels dont dispose le candidat pour réaliser les

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énon-

- 35 % pour les moyens humains et matériels ainsi qu'une note méthodologique d'organisation,

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 6 mai

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Modalités d'ouverture des offres : 28 mai 2009 - 15:00

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges Bd Paul Peytral -13282 Marseille Cedex 20

recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un

délai de deux mois suivant notification de la décision ;
- référé pré-contractuel effectué avant la conclusion du marché (art. L551.1 du Code

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant

Service des Affaires Juridiques - 22 Cours Grandval BP 215 20187 Ajaccio Cedex 1 DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 13 mars 2009

Cellule Fonctionnelle - 8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9
Classification des produits :

TRAVAUX

SECTION I · POUVOIR ADJUDICATEUR NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse Direction Générale des Services Techniques 22 Cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : http://www.corse.fr Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être

obtenues : Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse

8 Bd Benoîte Danesi 20411 Bastia Cedex 9

Correspondant: M. Robert ALGARRA Tél. 04 95 34 86 02 Mail: robert.algarra@ct-corse.fr - Fax 04 95 31 29 58

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse 8 Bd Benoîte Danesi -20411 Bastia Cedex 9

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse 8 Bd Benoîte Danesi -20411 Bastia Cedex 9 - URL : http://www.corse.fr

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S):

Collectivité territoriale. Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET DU MARCHE DESCRIPTION

Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

RN 198 / RD 37 - Aménagement du carrefour de Cruciata - Commune de Venzolasca Type de marché et lieu d'exécution des travaux :

Travaux Exécution

Code NUTS FR832

L'avis implique : Un marché public.

Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

RN 198 / RD 37 - Aménagement du carrefour de Cruciata - Commune de Venzolasca Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 45000000

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui Division en lots : Non

Des variantes seront prises en considération : Non QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ :

Quantité ou étendue globale : Les travaux consistent en la création d'un carrefour giratoire d'un diamètre extérieur de 40 m et d'un anneau central de 24 m de diamètre.

Principales quantités à mettre en oeuvre :

Déblais : 1.510 m³ Béton : 108 m³

Grave Non Traité 0/315 : 1.000 m³ Buse béton C135a DN400 mm : 252 ml Caniveau béton 90 x 30 x 30 : 295 ml Bordures T2, I1, CC2 et P2 : 800 ml Décaissement de chaussée : 450 m² Fourreaux DN90 mm : 360 ml

Candélabres : 12 U Muret pierre double face : 160 ml Muret pierre simple face : 170 m³ **Délai d'exécution des travaux :** 6 mois

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 1er septembre 2009
SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINAN-

CIER ET TECHNIQUE

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT : Cautionnement et garanties exigés : Caution : non exigée

Garanties : chiffre d'affaire sur les trois dernières années Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :
Financement sur les crédits d'investissement de la CTC au chapitre 908-821/2315.

Paiement par virement, conformément à l'article 86 et suivant du Code des Marchés

Les modalités de versement d'une avance (article 87 du CMP) sont fixées dans le

AUDIT COMPTABLE **ORGANISATION** (A.C.O)

65

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 40.000 euros Siège : 2, Avenue du Maréchal Sébastiani 20200 Bastia 419 788 708 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 13 février 2009, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Edmond Gavarri, en qualité de gérant et a nommé :

Monsieur Jean Brunet, domicilié, 5, Square Mignot, 75116 Paris. En qualité de nouveau gérant, à comp-

ter du 1er mars 2009, pour une durée illimitée

La gérance,

SARL "CONCEPT CONSTRUCTIONS SERVICES"

Au capital de 1000 euros Siège : Les Hauts de Rasignani - 20290 Borgo

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire tenue le six mars 2009, les associés de la SARL "CONCEPT CONSTRUCTIONS SER-"CONCEPT CONSTRUCTIONS SER-VICES", a décidé de nommer Mme Rahhoui Rachida, née le 24 février 1975 à Bastia, 20200, de nationalité française, demeurant, Bât. N55, Pro-vence Logis de Montesoro, 20600 Bas-tia, Gérante de la SARL "CONCEPT CONSTRUCTIONS SERVICES".

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Rastia

Pour avis, La gérance.

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 février 2009 à Folelli, Z.A, 20213, il a été constitué une Association Syndicale Libre aux caractéristiques suivantes

Forme: Association Syndicale Libre Dénomination : Association du Verger

des Oliviers
Siège : Lotissement Le Verger des Oliviers - 20215 VESCOVATO
Durée : illimitée

Objet: Gestion et entretien des espaces communs, répartition des dépenses entre ses membres, recouvrement et paiement de ces dépenses

Président: Monsieur Noël CIA

Pour avis,

55

LE VOILIER

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 7622,45 euros Porté à 38.026,25 euros Siège : 29, Quai Jérôme Comparetti 20169 Bonifacio - RCS : 335 106 506

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 25 décembre 2008 a décidé d'augmenter le capital social de 30.403.80 euros par l'incorporation directe du compte courant de M. Lantieri Jean Baptiste, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées :

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à sept mille six cent vipot deux euros et quarante cinq

cent vingt deux euros et quarante cinq cts (7622,45 euros).

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à trente huit mille vingt six euros et vingt cinq cts (38.026.25 euros)

email: al@informateurcorse.com

La gérance,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 20 février 2009, est constituée une Société présentant les caractéristiques sui-

Forme: Société civile immobilière Dénomination : SCI LES PARCS 2628 Siège social : Espace Poretta, 20137

Porto-Vecchio

Objet: Acquisition, division, aménagement, vente, d'immeubles non bâtis acquisition, vente, rénovation, transfor-mation et/ou surélévation d'immeubles déjà bâtis ; acquisition de terrains desti-nés à l'édification de tous bâtiments tels qu'habitations collectives ou individuelles en vue de leur vente ; construction d'un ou plusieurs immeubles en vue de leur vente en totalité ou par fractions :

Durée : 99 années Capital: 2000 euros

Apports en numéraire : 2000 euros Gérance : M. Joël MARCHETTI, 12 Quartier Trinité, 20137 Porto-Vecchio.

Cession de parts : Parts librement ces sibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descen-dants du cédant. Toutes les autres cessions nécessitent l'autorisation préa-lable de l'assemblée générale. Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis

60

SCP Pierre-André TREILLARD & Marie VINET-TREILLARD

Notaires associés 6, Avenue des Alcyons 44500 La Baule

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie VINET-TREILLARD, notaire, le 20 février 2009, enregistré à Saint Nazaire Sud Est, le 9 mars 2009, bordereau 2009/336, case n° 2, contenant cession de parts sociales de la société SCI DU PONT D'OSO. Société Civile Immobilière au capital de 156.150,00 euros, ayant son siège à Porto-Vecchio (20137), Fiumi d'Oso, immatriculée au RCS de Ajaccio sous le n° 388 449 068, ont été constatées

1°) - La démission de Mme Véronique TRESALLET demeurant à Tulle (19000), 20, Avenue Vidalie de sa fonc tion de gérante :

- La nomination de M. Patrick RIVA-LÁNT demeurant à Cormeilles en Parisis (95240), 4, Avenue Camille Claudel.

> Pour avis Me Marie Vinet-Treillard, notaire

> > 63

A MANELLA

Société à Responsabilité Limitée Capital social: 7.622 euros Siège social : Lieu-dit Marghini Sainte Lucie de Porto-Vecchio (Corse-du-Sud) RCS Ajaccio B 380 218 602

Suivant délibérations en date du 30 novembre 2008, enregistrées à Porto-Vecchio (Corse-du-Sud), le 27 février 2009, bordereau 2009/72, case 1, l'assemblée générale extraordinaire a décidé à compter de ladite date de

Prononcer la dissolution anticipée de la société :

De nommer en qualité de liquidateur M. QUERCI Pierre, demeurant à Sainte Lucie de Porto-Vecchio (Corse-du-Sud), Tagliu Rossu, né à Bernay (Eure) le 30 novembre 1967 de nationalité française. De fixer le siège de la liquidation à Sainte Lucie de Porto-Vecchio (Corse-du-Sud), Lieu dit Marghini.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Le liquidateur

61 ALTUS CONSEIL

Forme : SARL Au capital de 20.000 euros Siège : Cours Prince Impérial 20000 Ajaccio RCS 507 880 821 Aiaccio

MODIFICATION OBJET SOCIAL

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 1er mars 2009, il a été décidé la modification de l'objet social :

Ancienne mention : "La Société a pour objet : Agent immobilier, conseil en investissement immobilier et de défiscalisation, courtage en assurance complé-mentaire aux activités de conseils,

conseil en gestion de patrimoine.
Plus généralement l'acquisition, la vente, la mise en gérance, la prise en gérance et l'exploitation de tous autres fonds et établissements de même nature et connexes. D'une manière générale la participation de la société par tous movens à toutes entreprises groupements d'intérêts économiques et sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce par tous moyens, notamment la voie de création de sociétés nouvelles ou de fonds ou de fonds de commerce apport, souscription ou achat d'actions ou de parts sociales ou de parts bénéfi-ciaires de fusion, de sociétés en participation, de groupement, d'alliance ou de

Nouvelle mention : La société a pour objet : Conseil en gestion de patrimoine, conseil en investissements financiers démarcharge bancaire et financier courtage en assurance, transactions sur immeubles et fonds de commerce, intermédiaire en opérations de banque

Plus généralement l'acquisition, la vente, la mise en gérance, la prise en gérance et l'exploitation de tous autres fonds et établissements de même nature et connexes. D'une manière générale la participation de la société par tous movens à toutes entreprises groupements d'intérêts économiques et socié-tés françaises ou étrangères, créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce par tous moyens, notamment la voie de création de sociétés nouvelles ou de fonds ou de fonds de commerce. apport, souscription ou achat d'actions ou de parts sociales ou de parts bénéfi-ciaires de fusion, de sociétés en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite.

Les statuts ont été modifiés en consé quence. Mentions seront faites au RCS de Ajaccio.

Pour avis,

64

SCI CONVENTI

AUGMENTATION CAPITAL

Aux termes d'un acte notarié d'augmentation de capital social en date du 17 octobre 2008, passé auprès de Me Etienne Mamelli, notaire à Saint Florent, publié et enregistré le 05 novembre 2008 à la Conservation des Hypo-thèques de Bastia, il a été fait apport à la société, en nue-propriété, de divers biens et droits immobiliers sis 17 Bd H. de Montera à Bastia, portant le capital social à la somme de cent dix mille cinq cent euros

> Le Gérant, Michel Conventi

68

SERRA CONSTRUCTIONS

Société à Responsabilité Limité Au capital de 1000 euros Siège : Chemin d'Acqualonga Ajaccio - 20167 Mezzavia (Corse) 508 938 735 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 12 mars 2009, et suivant un contrat d'apport, acte sous seing privé en date du 17 décembre 2008 à Ajaccio, enregistré à Ajaccio, le 22 décembre 2008, sous les mentions bordereau n°2008/873, case n°13, il ésulte que

Monsieur Pierre Michel Serra

A fait apport à la Société "SERRA CONSTRUCTIONS', Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000 euros, ayant son siège social Chemin d'Acqualonga, 20167 Mezzavia-Ajaccio, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 508 938 735 BCS Ajaccio

D'une entreprise individuelle artisanale de construction et de maçonnerie générale, fonds de commerce exploité Chemin d'Acqualonga, 20167 Mezzavia-Ajaccio et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 316 200 682 RCS Ajaccio.

Cet apport sus-désigné a été consenti à 549.000 euros, net de tout passif.

Il a été rémunéré moyennant l'attribu-tion à l'apporteur à titre d'augmentation de capital de 54.900 parts sociales de 10 euros de nominal émises par la Société SERBA CONSTRUCTIONS

La date d'entrée en jouissance du fonds apporté a été fixée au 1er décembre 2008.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales par les parties Monsieur Pierre Michel Serra, demeurant Chemin d'Acqualonga, et la Société SERRA CONSTRUCTIONS, en son siège social où domicile a été élu à cet effet.

Les déclarations de créances sont à effectuer au Greffe du Tribunal d'Ajaccio. 1. Le capital social a été augmenté de 549.000 euros, pour être porté à 550.000 euros, par voie d'apport en nature.

Les articles des statuts ont été modifiés en conséquence.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis. Le représentant légal.

LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP en date à Pruno, du 01.03.2009, enregistré à Bastia le 11.03.2009, case n°10, bordereau 2009/303, M. Mazzei Jean Pierre, a donné en location gérance à M. Paul Antoine Giudicelli, demeurant à 20213 San Damiano, un fonds de commerce de Bar Restaurant, à l'en-seigne U CAMPU PIANU, sis et exploité à Champlan, 20213 Pruno, pour une durée de 9 ans renouvelable par tacite reconduction

SARL PROSOLEC

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008, les associés de la SARL PROSO-LEC (RCS Bastia 508 565 843) ont décidés de modifier l'objet social comme suit :

Ancienne mention : « La vente de panneaux solaires destinés à produire du courant électrique ».

Nouvelle mention : « La vente d'électricité produite par l'énergie solaire ». L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

56

B. LEONELLI

Avocat 40, Bd Paoli 20200 Bastia Tél: 04 95 31 69 67 Télécopie: 04 95 32 79 15

RESILIATION AMIABLE DE LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce d'hôtel restaurant, débit de boissons 3ème catégorie, exploité à Centuri Port, (20238) Centuri, qui avait été consentie suivant acte SSP en date à Biguglia, du 23 mars 2006, par la Société HÖTEL DE LA JETEE, SARL au capital de 7622,45 euros, dont le siège social est à Centuri Port (20238), immatriculée au RCS de Bastia, sous le numéro 404 118 291, à Mme Martine Tristani, demeurant à Résidence Le Phare, Rue Paratojo, (20200) Bastia, a pris fin le 15 mars 2009, par sa résiliation amiable résultant d'un acte SSP en date à Centuri le 05 février 2009.

Pour unique insertion.

54

MONTE D'ORO

Société Civile Au capital de 2286,74 Siège: SA COOP Bassanese - Bât. A2 20200 Bastia 341 496 180 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 20 septembre 2006, l'assemblée générale ordinaire a nommé : Monsieur Louis Antoine Falorni,

demeurant Résidence Fior di Mare, Bât. A, 20200 Bastia, en qualité de gérant associé, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Jean Pascal

Aux termes d'une délibération en date du 12 mars 2009, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

De transférer le siège social du SA COOP, Bassanese - Bât. A2, 20200 Bastia, au, **Résidence Fior di Mare**, Bât. A. 20200 Bastia, à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modifications seront faites au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Pour avis, la gérance.

52

Maître Jean Sébastien **DE CASALTA**

39, Boulevard Paoli 20200 Bastia Tél: 04 95 31 21 24 Fax: 04 95 32 39 63

MISE EN LOCATION **GERANCE**

Suivant acte sous seing privé en date du 27 février 2009 à Bastia, enregistré au pôle d'enregistrement de Bastia le 16 mars 2009, bordereau numéro 2009/321, case n°3, Monsieur Pascal Camadini, loueur, immatriculé au RCS de Bastia, n°402 480 727, demeurant Fior di Toga, 20200 Bastia, a donné en location gérance à la SARL M.D.P.P, immatriculée au RCS de Bastia, sous le n° 400 554 713, dont le siège est sis 36, Boulevard Paoli, à Bastia, représentée par sa gérante en exercice un fonds de commerce de vente de vêtements de prêt à porter et accessoires, ventes de sous-vêtements féminins et masculins et vêtements d'intérieur, sis et exploité à Bastia au 45, Boulevard Paoli, connu sous le nom de "PRELUDE", pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction à compter du février 2009.

Pour insertion,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2009 à Porticcio, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : GRT

Siège : Albitreccia, 20166 Porticcio, 95, Domaine d'Alzone

Objet : La prise de participation et la gestion de parts sociales, titres de sociétés côtés ou non côtés, quelque soit leur forme juridique, ainsi que, en cas de besoin, la participation à la gestion et à la coordination desdites sociétés

Durée: 99 ans à compter de son imma-triculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital: 3000 euros

Gérance: Monsieur Robert Tonelli, demeurant à Albitreccia, 20166 Porticcio,

95, Domaine d'Alzone
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aiaccio

> Pour avis Le représentant légal.

03

SUD'ETANCH

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 10.000 euros Siège: Résidence Europa Bât. C - Avenue Dr Noël Franchini 20090 Ajaccio (Corse) 439 567 876 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal d'assemblée géné-rale extraordinaire du 12 mars 2009, il résulte que

resuite que : Suite à une délibération en date du 15 décembre 2008, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social de dix mille (10.000) euros à quatre mille neuf cents (4900) euros, par voie de rachat de 51 parts sociales en vue de leur annula-

Aux termes d'un procès-verbal établi le 12 mars 2009, la gérance a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouvait définitivement réalisée.

En conséquence, les mentions anté-rieurements publiées et relatives au capital social sont définitivement modi-

Le capital social est fixé à la somme de quatre mille neuf cents (4900) euros.
Il est divisé en 49 parts sociales de 100 euros l'une, entièrement libérées.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio

> Pour avis Le représentant légal.

05

DEBUT DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 16 février 2009, la Société à Res-ponsabilité Limitée, HÔTEL NIOBEL, au capital de 79.273,48 euros, dont le siège social est à Belgodère, 20226, Lieu-dit Rimessa, Haute-Corse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ile-Rousse, sous le n° 400432274

A donné en location gérance à : Mademoiselle Massiani Don Françoise, demeurant et domiciliée à Ile-Rousse 20220, Résidence Luigina, de nationalité française.

Un fond de commerce d'Hôtel Restaurant, (Licence de Grande Restauration), sis et exploité à Belgodère, 20226, Lieu-dit Rimessa, Haute-Corse, pour lequel la SARL HÔTEL NIOBEL, est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ile-Rousse, sous le numéro 400 432 274, à compter du 1er mars 2009, pour une durée de trois années, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Pour insertion.

38 Département de la Corse du Sud

COMMUNE DE GROSSETO PRUGNA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse de la personne publique : Commune de GROSSETO PRUGNA BP 93 - Mairie Annexe de Porticcio 20166 Porticcio

Mode de passation : Appel d'offre ouvert art.33 et 55 à 64

Objet du marché : Réfection des trottoirs route communale du collège Prestations : Lot 1 : Electricité - Lot 2 : Enrochement

Critères de jugement pour le lot 1 avec leur pondération :

Prix : 40% Esthétique : 40%

- Délais de livraison : 20% Règlement de la consultation : Dossier disponible à l'adresse suivante :

Mairie Annexe de Porticcio BP 93 - 20166 Porticcio

Date d'envoi à la publication : 12 mars 2009 Date limite de réception des offres : Vendredi 10 avril 2009 à 12h00 Renseignements : Services Techniques - Mairie Annexe de PORTICCIO 20166 Porticcio - Tél : 04 95 25 29 29 - Fax : 04 95 25 06 21

Le Maire.

COMMUNE DE GROSSETO PRUGNA

OBJET DU MARCHE : Mission de Contrôle Technique pour la construction d'un Centre Administratif et Culturel à PORTICCIO

Collectivité : Commune de GROSSETO PRUGNA

20128 Grosseto Prugna

Tél : 04 95 25 29 29 - Fax : 04 95 25 06 21

Procédure de passation : Marché à procédure adaptée, selon l'article 28 du Code

des Marchés Publics

Objet du marché: Mission de Contrôle Technique pour la construction d'un Centre

Administratif et Culturel à PORTICCIO

Date prévisible de début des travaux : Deuxième trimestre 2010

Critères pondérés de choix de l'offre :
- Valeur technique : (60%)

- Coût des prestations (40%)
Conditions de retrait du dossier de consultation :

Sur demande écrite (courrier ou fax) adressé au Service des Marchés de la Mairie de GROSSETO PRUGNA, le dossier de consultation sera adressé, par voie postale.

Adresse où doivent être remises les offres : Celle de la commune Coordonnées où demander des informations complémentaires :

Informations administratives à la Mairie de GROSSETO PRUGNA
Informations techniques à Cj Consultants - Tél : 04 95 10 50 10 - Fax : 04 95 10 50 11

- Courriel : ludovic.jean@cjconsultants.com

Date limite de réception des offres : Vendredi 26 juin 2009 à 12h00 Date d'envoi du présent avis à la publication : 16 mars 2009
Type de marché : 71356100-9 - Services de Contrôle Technique

ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice d'Aiaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO

JEUDI 7 MAI 2009 A 8 HEURES 30

- Corse du Sud - Commune de CAURO - Lotissement "Résidence du Prunelli I", le lot 23, soit la parcelle cadastrée D 683 (11a 90), clôturée et fermée par portail automatique et les constructions y édifiées, à usage d'habitation (maison en rez-de-chaussée, d'environ 90m² habitables = séjour, cuisine, couloir, deux chambres, salle de bain et WC).

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux et au procès-verbal dressé par huissier documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. «Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi», pour consultation).

Mise à prix :. .150.000,00 euros Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », et déposé au Greffe du Tri-bunal de Grande Instance d'Ajaccio.

ETANT NOTAMMENT PRECISE Que les enchères seront recues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio.

Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :
- Au Cabinet de la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », 2, Avenue de

Paris, Immeuble Diamant III à Ajaccio.

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance

Fait et rédigé à Ajaccio Le 17 mars 2009, Pour extrait 01

Maître Jean-Pierre SEFFAR

Avocat Résidence Paoli - 22, rue César Campinchi 20200 Bastia

AVIS

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 10/03/2009, enregistré à Bastia, le 11/03/2009, bordereau 2009/303, case 12.

La SARL "SAFA", au capital de 15.300 euros, ayant son siège social à Magninca-Macinaggio, Rogliano, 20248 Rogliano, constituée aux termes de ses statuts sous seing privé en date du 28/12/2001, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia (Haute-Corse), sous le numéro 441 726 403, représentée par Mme Saladini Agnès, née Fusade, gérante, en vertu d'une délibération des

gerane, en vertu d'une deliberation des associés en date du 02/03/2009. A vendu à : M. Quilici François, Domi-nique, né le 09/06/1983, à Bastia, demeurant à Macinaggio, (Rogliano), (Haute-Corse), le fonds de commerce d'épicerie, rôtisserie, boucherie, traiteur, préparation de plats à emporter saison-nier, dénommé "RÔTISSERIE DU PORT", exploité à Macinaggio, 20248, Rogliano, pour lequel la SARL "SAFA", est immatriculée au Registre du Com-merce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 441 726 403. Moyennant le prix de 60.000,00 euros.

La prise de possession a été fixée au 01/04/2009.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publi-cations légales au Cabinet de Me SEFFAR, Avoat, 22, rue César Cam-pinchi, où domicile est spécialement élu à cet effet.

Pour insertion.

06

PORTO-VECCHIO

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 8000 euros Quai des Martyrs de la Libération 20200 Bastia (Haute-Corse) 440 569 275 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2009, il résulte que

Monsieur Franceschi Serge, a été nommé gérant en remplacement de Mademoiselle Lebrozec Chantal, démissionnaire. L'article n°17, des statuts a été modifié

en conséquence. Le nom de Monsieur Franceschi Serge

a été substitué dans les statuts à celui de Mademoiselle Lebrozec Chantal. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Pour avis, le représentant légal.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Lecci, du 09 mars 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes

Dénomination : SARL ALTA-ROCCA CONSTRUCTION

Forme : EURL

Capital : 7500,00 euros Siège : Villa La Pinède, Lot 40, San-Cipriano, 20137 Lecci

Objet : Réalisation de tous travaux de bâtiment achat et vente de biens immobiliers toutes opérations susceptibles de ce rattacher audit objet.

Durée : 99 années Gérant : Dominique Castelli, demeu-rant, à Villa La Pinède, Lot 40, San-Cipriano, 20137 Lecci

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Ajaccio

Pour avis,

Notaire Immeuble St-Damien - 20100 Sartène

Aux termes d'un acte reçu aux minutes de Maître Bernard, notaire à Sartène (20100), Route de Bonifacio, Immeuble San Damiano, à Sartène, le 26 février 2009, enregistré à Sartène, le 12 mars 2009, bordereau n°2009/91, case n°1.

A été réalisée la DONATION par : Monsieur Marc Edmond Serra, Négo-

monsieur marc Edmond Serra, Nego-ciant, époux de Mme Marie Pierrette Ghislaine Jacquot, demeurant à Pro-priano (20110), 17, Avenue Napoléon III. Né à Paris (75012), le 14 février 1929

Au profit de : Mademoiselle Guillemette Valérie Suzanne Serra, Commerçante, demeurant à Propriano (20110), Villa Bel Ombra II, Avenue Jean Pandolfi. Née à Lille (59000), le 1er janvier 1967.

Célibataire

La TOUTE PROPRIÉTÉ de :

La branche d'activité d'un fonds de commerce de vêtements de sport et de loisir et autres articles exploité par la Donataire à Propriano (20110), depuis le 1er mai 2000 et appartenant au Donateur sous le nom commercial Marc SERRA.

Le donateur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro A 047 120 290.

Ce fonds comprenant : L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage v attachés.

Les marchandises, le matériel et le mobilier commercial servant à l'exploitation du fonds.

D'une valeur en toute propriété de 45.000,00 euros.

> Pour avis. Le Notaire.

21

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Calvi du 10 mars 2009, enregistré à Bastia le 12 mars 2009, bord. 2009/307, case 3

ZUURISU7, Case 3.

Monsieur Luciani François, demeurant,
Route de Pietramaggiore, 20260 Calvi,
a donné en location gérance, à Monsieur Olivier Garcia, demeurant Résidence Champeau, 20260 Calvi.

Un fonds de commerce de fabrication et vente de gâteaux corses, snack, sis 9, Boulevard Wilson, 20260 Calvi. Pour une durée d'une année renouve-

lable par tacite reconduction à compter du 2 mars 2009.

62

LES CHALETS

Société à Responsabilité Limitée Capital social: 50,000 francs - 7,622 euros Siège social : Lieu-dit Arutoli Porto-Vecchio (Corse-du-Sud) RCS Ajaccio B 351 536 198

Suivant délibérations en date du 30 mai 2008, enregistrées à Porto-Vecchio (Corse-du-Sud), le 9 juillet 2008, bordereau 2008/232 case n° 18, l'assemblée générale extraordinaire a décidé à compter de ladite date de :

Prononcer la dissolution anticipée de la société :

Societe; De nommer en qualité de liquidateur M. Menconi Jean, demeurant à Porto-Vec-chio (Corse-du-Sud), né à Bastia (Haute-Corse) le 22 mars 1963 de

nationalité française. De fixer le siège de la liquidation à Porto-Vecchio, route du Commandant

l'Herminier. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

> Pour avis. Le liquidateur

L'INFORMATEUR CORSE TEL: 04 95 32 04 40



AVIS D'ATTRIBUTION 04 de 2009

1. Collectivité territoriale contractante :

Département de la Haute-Corse

Rond Point du Maréchal Leclerc 20405 Bastia Cedex 9 Tél: 04 95 55 55 55 2. Objet du marché: Fourniture de matériels informatiques de type serveurs, péri-

phériques de stockage, options et prestations associées Nomenclature : CPV : 48820000-2

Marché couvert par l'AMP

Appel d'offres ouvert passé selon les articles 33, 52, 53, 57 à 59 et 77 du CMP. Marché à bons de commande avec un minimum et un maximum

Critères retenus pour le jugement des offres :

Valeur technique : (50%)

2. Prix: (30%)

3. Service après-vente et assistance technique (20%)

4. Attribution du marché :

4. Attribution of marche: Titulaire: Groupement EKIP/SARL 2 CIP Technologies (20290 Borgo) Date d'attribution: 04/02/2009

Montant du marché TTC : Minimum (annuel) : 50.000 euros TTC Maximum (annuel) : 200.000 euros TTC

5. Renseignements complémentaires :

- Avis obligatoire à publier - Numéro de l'AAPC : 21/2008 - Ce marché a fait l'objet d'un avis publié à l'Informateur Corse, au Moniteur, au JOUE et au BOAMP

Nombre d'offres reçues : 2

 Estimation de l'administration : 93.881.81 euros TTC
 Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano - 20407 Bastia Cedex Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

(Délai de recours : Deux mois) Date d'envoi du présent avis : 17 mars 2009

Le Président

COMMUNE DE COTI-CHIAVARI

AVIS AU PUBLIC

L'enquête publique relative à l'élaboration de la Carte Communale se déroulera du lundi 06 avril 2009 au jeudi 07 mai 2009, pendant 30 jours consécutifs à l'exception des samedi dimanche et jours fériés.

Le Commissaire Enquêteur siègera

Le lundi 6 avril 2009 de 8 heures à 12 heures

* Le mercredi 15 avril 2009 de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

Le lundi 20 avril 2009 de 8 heures à 12 heures

* Le jeudi 7 mai 2009 de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

Le Maire de COTI-CHIAVARI

COMMUNE DE VILLE DI PARASO

ENQUÊTES PUBLIQUES

CONJOINTES SUR LE PROJET DE LA CARTE COMMUNALE ET LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

1ère insertion.

Par arrêté en date du 11 mars 2009, le Maire de VILLE DI PARASO, a ordonné l'ouverture des enquêtes publiques conjointes de la Carte communale et du Zonage

M. Bernard CASTELLANI, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Bastia comme Commissaire-Enquêteu

L'enquête se déroulera à la Mairie de VILLE DI PARASO, pendant 31 jours consécutifs du 07 avril 2009 au 07 mai 2009 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, les lundi, mardi, et jeudi de 10 heures à 12 heures.

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie:

- mardi 07 avril 2009 de 10 heures à 12 heures - mercredi 22 avril 2009 de 10 heures à 12 heures

- jeudi 07 mai 2009 de 10 heures à 12 heures Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de la Carte communale et Zonage d'Assainissement pourront être consignées sur les registres d'en-quêtes déposés en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur à la Mairie.
Les rapports et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la dispo-

sition du public dés qu'ils seront transmis en Mairie

Fait à Ville di Paraso Le 18 mars 2009. Le Maire, MAESTRACCI P.B 59

SCP Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI

Titulaire d'un Office Notarial Ayant son siège à Bastia (Haute-Corse) 2 rue Chanoine Colombani

Suivant acte reçu par Antoine Grimaldi, notaire à Bastia, le 26 février 2009, notaire a Bastia, le 26 fevrier 2009, enregistré au service des Impôts de Bastia, le 4 mars 2009, bordereau 2009/269, case n° 1, contenant : CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par Mme Anne Marie Renée Joséphine ROUSSEL, commerçante, demeurant à Furiani 20600, Lotissement les Collines, Allée des Pins, épouse de M. Pierre Célestin Félix Marie Antoine FILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 318 412 566,

numero 318 412 566, Au profit de la société dénommée «CAREMA», Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000,00 euros, ayant son siège social à Bastia 20200, 3 rue Saint François, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia (Haute-Corre), sous la numéro de Bastia (Haute-Corse), sous le numéro 503 188 690.

D'un fonds de commerce de maroquinerie exploité à Furiani (Haute-Corse), Centre Commercial «La Rocade», sous l'enseigne «LA TANNERIE», ayant pour activité la fabrication, réparation, transformation et vente d'objets et vêtements en cuir, RCS Bastia n° siren 318 412 566, Insee n° siret 318 412 566 00016. Etant précisé que seule l'activité de vente d'objets et vêtements en cuir sera exercée par le cessionnaire.

Moyennant le prix de : Cinq cents mille euros (500.000,00 euros).

Entrée en jouissance : 1er mars 2009. Les oppositions seront reçues à l'Etude de Maître Antoine Grimaldi, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la pré-sente insertion et de la publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (Bodacc).

> Pour unique insertion, Le notaire.

INVESTISSEMENT PROMOTION GESTION SARL

SARL LPG Au Capital de 8 000 euros Siège Social 32 rue Sainte Geneviève 69006 LYON RCS 438 841 611

OBJET SOCIAL : La société a pour objet en France et à l'Etranger

L'acquisition, l'administration et la gestion, pour tous moyens et procédés, de tous biens patrimoniaux immobiliers et mobiliers dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'achat, échange, apport ou autrement ainsi que des opérations de marchand de biens :

La prestation de services - notamment techniques, administratifs, comptable et financiers - aux sociétés de son groupe ; Et généralement toutes opération commerciales, administratives, industrielles, mobilières immobilières, financières, se rattachant directement ou indirectement à l'obiet social ou à tous obiets similaires ou connexes, ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social. **Durée :** 99 ans

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 janvier 2009 a décidé :

- De transférer le Siège Social de la société à partir du 2 janvier 2009, de LYON (69006) 32, rue Sainte Geneviève, A, SANTA MARIA POGGIO (20221), 198 Route Nationale

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

Le gérant

L'INFORMATEUR CORSE FAX: 04 95 32 02 38

email: al@informateurcorse.com

Société Méditerranéenne d'Economie de la Construction SOMEC

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 2000 euros Siège : Résidence Parc Impérial Le Trianon - Route des Cèdres 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 mars 2009, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : Société Méditerranéenne d'Economie de la Construction, en abrégé SOMEC

Capital: 2000 euros, divisé en 200 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité

Siège : Résidence Parc Impérial, Le Trianon Route des Cèdres 20000 Ajaccio Objet : Préparer, piloter, coordonner estimer, contrôler, vérifier, assister, techniquement et/ou financièrement, tous chantiers publics ou privés

Durée: 99 années à compter de l'im-

matriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérant: Monsieur Antony Perrino, demeurant Résidence Parc Impérial, Le Trianon, Route des Cèdres, 20000 Ajaccio, est désigné statutairement en qualité de gérant-associé Immatriculation au Registre du Com-

merce et des Sociétés : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce d'Aiaccio

> Pour avis et mention. Antony PERRINO, Gérant.

> > 77

SARL STIMUL'IN

SARL en liquidation Au capital de 7622 euros Siège : Maison du Parc Technologique 20600 Bastia RCS Bastia : 411 773 450

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant délibération de l'AGE du 16 février 2008, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce

Pour avis, Le liquidateur.

AFFAIRE A SAISIR:

CANAPE FIXE 3 PL. CUIR NOIR+MERIDIENNE ASSORTIE CHÂTEAU D'AX - TBE VALEUR NEUF/ FACTURE

> **3000 EUROS** CEDÉ

TEL : 06 10 12 93 57

CREATEURS D'ENTREPRISE

Pour une information, juste Abonnez-vous

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastelicaccia, du 17 mars 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière Dénomination : SYLMAR

Siège: Bastelicaccia (Corse), Lieu-dit Mascarone

Objet: L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers gestion de son patrimoine, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ;

La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société ; **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et

Canital : 1000 euros

Gérance: M. Jean-François Smerdiean, demeurant à Bastelicaccia Corse), Lieu-dit Mascaroni Cuara

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants et descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cession naire n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts

Immatriculation: Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

> Pour avis. Le représentant légal.

SCI LES COLLINES B

Société Civile en liquidation Au capital de 1524.49 euros Siège : RN 197 - 20256 Corbara 342 094 026 RCS Bastia

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO du 29 juin 2007, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Paul Beveraggi, de son man-dat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion, et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au RCS

Pour avis, Le liquidateur.

84

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

RESIDENCE LES JASMINS

Société Civile en liquidation Au capital de 1524.49 euros Siège de la liquidation : Route Nationale 197 - 20256 Corbara 407 535 228 RCS Basi

AVIS DE CLÔTURE **DE LIQUIDATION**

L'AGO du 29 juin 2007, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Paul Beveraggi, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion, et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au RCS

Pour avis, Le liquidateur.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Mezzavia du 16/03/2009, il a été constitué une Société présentant les

caractéristiques suivantes : Forme : Société à Responsabilité Limitée Dénomination: AJACCIO CONSTRUC-TIONS TRAVAUX IMMOBILIERS

Sigle: ACTI.BAT
Siège: Maison Près de l'Aqueduc, 20167 Mezzavia

Objet : Entreprise générale de bâti-

Durée de la société: 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital: 1000 euros

Gérance : Monsieur Karim Miloud Mesghati, demeurant, Résidence Candia, Bât, A1, Avenue Maréchal Juin, 20090

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

La gérance,

09

ADDITIF

Rectificatif à l'annonce n°53 parue dans le Journal "l'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 13 au 19 mars 2009, n°6257, concernant l'avis de constitution de la SARL "Arsène lu

II a été omis de préciser dans "Article - Objet" : Vente de pain, viennoiserie, pâtisserie, confiserie, glace, sandwicherie, petite restauration et débit de boissons 1ère catégorie. Le reste sans changement.

79

C.2.M

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 1000 euros Siège : 10, Cours Paoli 20250 Corte

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé établi à Corte, en date du 16 mars 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : C.2.M

Forme: Société à Responsabilité Limitée Siège: 10, Cours Paoli, 20250 Corte Objet: Restauration rapide, salon de thé, pizzeria, fabrication et vente de plats à emporter

Durée: 99 ans Capital: 10.000 euros

Gérance: Monsieur Jean-Paul Navari, Antisanti, 20270 Antisanti Immatriculation : Au RCS de Bastia

80

Société Civile MARINA BELLA

Capital: 152.449,02 euros Siège : Villa Edington otissement "Les Collines" Allée des Rossignols 20620 Bigualia RCS Bastia : D 323 286 179

Aux termes de la délibération de l'as-semblée générale extraordinaire des associés en date du 3 mars 2009, il a été décidé la poursuite des opérations de liquidation actuellement en cours, à compter du 31 mars 2009 pour une année renouvelable.

Pour avis.



33, Rue César Campinchi - 20200 BASTIA : (33) 04 95 31 48 08

LA MAISON DE L'ARCHITECTURE DE CORSE

LA I'M RENCONTRE DES ARCHITECTES DE MÉDITERRANÉE

À BASTIA

Fabian LLISTERRI - Secrétaire général / Espagne Antony FENECH VELLA - Trésorier / Malte





UMAH

Hani ABU DIAB - Conseiller / Palestine Patrice GENET - Président sortant / France Pietro Paolo MINCIO - Italie Vassilis GRIGORIADIS - Grèce Giorgio GIANI - Italie Karim MAMDOUH - Egypte Riccardo PEDRON - Italie Philippe CASTANS - Secrétaire national du CNOA Patrice BATSALLE - Trésorier du CNOA

Isabelle MOREAU - Directrice International et Juridique du CNOA ophie GOODFRIEND - Service International du CNOA - CIAF Paul MILON - Président du CROA de Corse NETTI - Directeur de C.A.U.E de Haute Cors

ril 2009 4 / Fax

L'Informateur Corse - Semaine du 20 au 26 mars 2009 - N° 6258

ATHLÉTISME / PAR PIERRE SANTONI



Aix-les bains

RÉSULTATS MITIGÉS

ans le cadre somptueux de l'Hippodrome d'Aix-les-Bains, l'édition 2009 des Championnats de France de Cross a livré ses verdicts, devant plus de 20000 spectateurs. Sur un parcours propre et lisible par tous, avec une météo de circonstance dans toutes les courses, le tempo était à la hausse et les temps morts exclus. Pour l'athlétisme insulaire, le titre de Champion de

France Espoir de Mourad Amdouni et la prometteuse 12° place de Faouzi El Yagoubi, chez les Cadets auront été les gages d'une présence dans le haut niveau, désormais bien ancré, sans toutefois masquer les défaillances comme celle de l'Equipe Junior!

Mourad Amdouni

Un podium de plus et une qualification pour le mondial

Emoussé par un début de saison hivernale sur des chapeaux de roue ou la tête déjà sur des objectifs sur la piste, le fait est que la course de **Mourad** n'a pas eu le relief habituel, tant l'athlète de l'**A.J.Bastia** semblait ailleurs et comme déconnecté de la réalité d'une course déprogrammée en ce qui concerne la bagarre pour le titre ou la meilleure place dans le classement final! "*Service minimum*", pourrionsnous écrire. C'est l'impression, tout au moins, ressentie par celui qui écrit ces lignes ! En l'absence des deux autres espoirs bastiais, « *Momo* » **Bojattoy**, sévèrement blessé à **Fréjus** le 22 février, et **Makran Amdouni**, toujours blessé, l'Equipe de l'**A.J.Bastia** se trouvait lourdement handicapée, sans que **Julien Bartoli**, **Laurent Léglise** et **Christophe Bardoux** aient démérité, et tandis que **Kamel Zouhari** et l'espoir **Zouhair Tadlaoui**, eux, faisaient leur première apparition à ce niveau de la compétition!



FAOUZI EL YAGOUBI : PROMESSES GARANTIES

En terminant 12° chez les Cadets, **Faouzi El Yagoubi** s'inscrit, pour sa deuxième année de pratique de l'athlétisme, comme un élément à suivre.

Il réalise le meilleur classement d'un athlète insulaire dans l'histoire des **Championnats de France** en Cadets, après les titres de **Mourad Amdouni** et la 2° place de « **Momo** » **Bojattoy**, à **Saint-Quentin-en-Yvelines**.

Jawed Jefjafi, bien parti, s'est étiolé au fil des tours, pour terminer à la 100° place. Une question de mental, plus que de qualités, car il possède un réel talent. Il perd ses moyens dans les grandes occasions! Mais il a la volonté de se forger ce mental qui lui avait déjà joué des tours, comme à **Fréjus**. L'expérience viendra!

DES JUNIORS À CÔTÉ DE LEURS "POMPES"

A l'image d'**Othmane Belfakir**, hors condition et complètement « à la ramasse», l'Equipe des **Juniors** a évolué sans âme pour ce qui n'aura même pas été une promenade de santé, mais le résultat d'une préparation chaotique! Une page à tourner vite, et des résolutions à prendre pour que cet épisode soit à ranger au placard des « péripéties » devant, toutefois, servir de leçons!

Michel Claveau, Muriel Gasnier et Sarah Chaouch

- ► Le vétéran MICHEL CLAVEAU, dans une course très rapide, n'a pas motif à être mécontent d'un classement qui le situe mieux dans sa préparation pour l'objectif qu'il s'est fixé : réussir le 5 avril sur Marathon, à Rotterdam!
- ▶ MURIEL GASNIER, 100° dans le Cross Court, a gagné 50 places par rapport à Laval! Rentrée du Canada la veille, elle aussi n'a pas à rougir de sa prestation, d'autant plus qu'elle a pris un départ de course difficile.
- ▶ Quant à la Cadette, SARAH CHAOUCH, pour son premier Championnat de France, elle ne pouvait espérer mieux. Elle a pris conscience de ce qu'il reste à faire pour la saison prochaine afin d'essayer de rentrer dans la première partie de la course.

Focus

« A FURIANINCA »: un beau succès sportif et populaire

e Runing Club Furiani-Agliani a parfaitement réussi l'édition 2009 d' « A Furianinca » qui, sur 11000 mètres, a vu plus de 200 participants se disputer, sous un soleil de printemps, les différents classements. Le Président Ceccarelli et son équipe pouvaient être fiers – leurs objectifs atteints – du monde à la satisfaction générale. La victoire devait revenir à l'athlète d' « I Filanci » Romain Salomon du Mont, qui a réalisé 39'56" devant les principaux animateurs de la course, Mikael Boch de l'A.J.Bastia, Paul Piris du R.C.Furiani-Agliani, Julien Davillier du Chardon Lorrain, vainqueur de l'édition précédente, et Hakim Bouchafra de l'A.J.Bastia, très en verve et en net regain de forme. L'Espoir Rachid Bartal de l'A.J.Bastia pointait à la 6º place où il s'imposa comme premier de sa catégorie. Chez les Juniors, la victoire revenait à Fouad Zouhari de l'A.J.Bastia, alors que Jean-Pierre Scipiliti de l'A.J.Bastia, 8º de l'épreuve, prenait la 5º place chez les Vétérans 1. L'A.J.Bastia, en classant cinq athlètes dans les 8 premiers, enlevait la course par Equipe aisément. Chez les femmes, Elisabeth Cavell de l'A.J.Bastia prenait le meilleur sur Stéphanie Mattei, chez les seniors. Un grand bravo à l'organisation et à tous ses partenaires.

FOOTBALL / PAR PIERRE SORBA

CHAMPIONNAT DE PROMOTION D'HONNEUR "A"

LAS CASINCA

L'AMBITION RETROUVÉE

Poursuivant nos pérégrinations, c'est avec une joie évidente que nous avons fait une halte dans cette

magnifique région de la Casinca où fleurissent en ce moment de superbes amandiers. Une région chaleureuse que tout un chacun apprécie et où il fait bon vivre. C'est là que réside l'AS Vescovato-Folelli qui a malheureusement raté sa dernière saison en division d'honneur et s'est retrouvée cette année 2008-2009 en promotion d'honneur "A". Toutefois, cette situation a entraîné au mois de juillet dernier une assemblée générale décidée par le nouveau président du club, François Ceccaldi, qui a remplacé Charles Orlanducci, ancienne gloire du Sporting Club Bastiais dont il est devenu le président.

ous les membres du club ont voté à main levée pour le changement de sigle. Le club s'appelle depuis « Association Sportive de la Casinca ». Ses couleurs restent le « vert et le blanc » pour les seniors et 18 ans, alors que les jeunes débutants jusqu'aux 15 ans seront habillés en « jaune et noir ».

Cette nouvelle association a rassemblé tous les passionnés d'un club qui a réalisé un départ sur les chapeaux de roue l'ayant propulsé en tête du championnat. Une belle surprise que le Président François Ceccaldi a appréciée à sa juste valeur sachant que

l'objectif premier visait les cinq premières places.

Les ambitions ont changé, puisque l'objectif et la remontée en division d'honneur semblent plus que jamais à portée de ce club sympathique. Il faut aussi rappeler le remarquable travail effectué par l'entraîneur Gilles Chiari qui a redonné à cette nouvelle équipe la volonté nécessaire, mais aussi un état d'esprit irréprochable qui devrait lui permettre de tenir ses engagements.

Malgré de petits moyens et un effectif renouvelé à 60%, les supporters locaux se réjouissent de ces excellents résultats qui pourraient bien mener le club en division d'honneur.

Le retour prépondérant de Dominique Giudicelli

Une autre belle surprise a également réjoui les responsables casincais et les supporters: le retour tonitruant de **Dumè Giudicel- Ii**, buteur remarquable par sa vitesse d'exécution et qui fut pendant de nombreuses années la plaque tournante de ce club. Son retour a déjà porté ses fruits puisqu'il vient de se signaler avec talent en étant à l'origine de deux succès importants à **Ile Rousse** et à **Lucciana** contre le **Gallia**.

On n'oubliera pas non plus les deux chevilles ouvrières du club : Pascal Paoli, défenseur intransigeant, et Bruno Casanova dont l'abattage en milieu de terrain fait merveille et soulage les jeunes joueurs du club.

François Ceccaldi : un président apprécié

Le président **François Ceccaldi** effectue, il faut le préciser, un travail de titan pour tenir les engagements du début de saison. Un patron qui ne rechigne pas à s'engager et à soutenir toutes les catégories du club. Doté d'une foi inébranlable, il stimule tout le

monde et voit avec satisfaction le club, doté de 336 licenciés, avancer dans la bonne direction. Il est en train de gagner son pari et tous les licenciés sont derrière lui et le soutiennent pour aller au bout du bonheur. Tous espèrent une fin de saison florissante. On rappellera également qu'outre la division d'honneur, l'AS Casinca est aussi qualifiée en Coupe de Corse où elle affrontera bientôt, sur la magnifique pelouse du stade Jean Filippi, le GFCOA qui évolue en CFA. Une tâche ardue, certes, mais qui prouve néanmoins la vaillance des Casincais.

L'équipe de PHA

Tournoi international des jeunes

Soulignons également que l'AS Casinca organisera pour les Fêtes Pascales son tournoi international des jeunes qui va lui aussi attirer une grande foule et de nombreuses équipes qui viendront croiser le fer avec les locaux.

Un autre tournoi sera aussi programmé au stade de **Folelli** le 1^{er} mai et concernera les débutants, poussins, benjamins et 15 ans.



De son côté, le président François Ceccaldi tenait à remercier le maire de Folelli, Joseph Castelli, et celui de Vescovato, Jean-François Marchioni, qui apportent leur soutien sans faille à ce nouveau club, lequel fait la joie de toute la région.

Comité Directeur

Président : François Ceccaldi.
Secrétaire : Jean-Vitus Luciani.
Secrétaire Adjoint : José Giansily.
Trésorier : Gérard Campana.
Manager Général : Jean-Pierre
Cristofari.
Membres : Jean-Pierre Finidori, Félix
Franchini, Jean-Pierre Nicaise.
Section Sportive

Responsable Seniors et 18 ans : Charly Raffalli.

Catégorie Débutants aux 15 ans : André Leporati.

Educateurs

Débutants : Jérôme Barbaggio, Toussaint Agostini, Majid Hajaji. **Poussins :** Raoul Mouysset, Vincent Pucci, Jean-Vitus Luciani. **Benjamins :** Christophe Luiggi, Gérard

Campana.

13 ans: Marc Biamonte, Simon
Agostini.

15 ans : Pierre Mariotti. 18 ans : Olivier Bousson. PHB : Dominique Fayan.

PHA: Gilles Chiari et Pierre Ricco.

ESPACE DÉTENTE / HOROSCOPE

BELIER (21 mars au 19 avril).

Chiffre: 5. Cœur: Vous avez tendance à compliquer les relations. Pourquoi poser tant de questions qui ne se justifient pas vraiment? Affaires: Vous devriez faire preuve d'un peu de diplomatie. Celle-ci aide souvent à ouvrir des portes. Santé: Faites de la marche.

TAUREAU (20 avril au 20 mai).

Chiffre: 3. Cœur: Prenez le temps de découvrir les passions de votre partenaire. Vous pourriez vous rendre compte que vous en avez plusieurs en commun. Affaires: Vous êtes apprécié par vos clients. Cela vient de votre sens du service parfait. Santé: Buvez plus d'eau.

GEMEAUX (21 mai au 20 juin).

Chiffre: 6. Cœur: Vos sentiments ne paraissent pas très établis. Vous devriez vous poser quelques questions avant de vous engager. Affaires: Il va falloir travailler plus régulièrement. Le rythme va être plus soutenu à partir de maintenant. Santé:: Evitez la poussière.

CANCER (21 juin au 22 juillet).

Chiffre: 1. Cœur: Vous vivez sur un petit nuage de bonheur. Votre couple est l'exemple que beaucoup d'autres envient. Affaires: Sérieux et rigueur doivent influencer vos actions. C'est certainement le seul secret de votre réussite. Santé: Vous êtes en forme.

LION (23 juillet au 22 août).

Chiffre: 4. Cœur: Un certain déséquilibre sur le plan sentimental. Le temps arrangera cela, ne vous tracassez pas trop. Affaires: : Vous avez besoin de marquer un temps de pause. Vous aviez tendance à vouloir avancer beaucoup trop vite. Santé: Fatigue très importante.

VIERGE (23 août au 22 septembre).

Chiffre: 0. Cœur: : Essayez de vous montrer plus réceptif aux attentions des autres. Sachez que tout ne vous est pas dû, et qu'on pourrait se lasser. Affaires: Vous êtes motivé par un nouveau projet. Toute votre énergie est concentrée dans celui-ci. Santé: Movenne.

BALANCE (23 septembre au 22 octobre).

Chiffre: 7. Cœur:: Vous parlez constamment en termes d'échec. Ne serait-il pas mieux de croire que votre relation peut réellement aboutir?

Affaires:: Evitez de tomber dans les habitudes. Pour vous motiver, vous avez besoin de changement. Santé: Pleine forme.

SCORPION (23 octobre au 21 novembre).

Chiffre: 2. Cœur: Vous avez tendance à vouloir précipiter les choses. Certaines personnes pourraient ne pas apprécier vos manières. Affaires: Vous possédez la clé du problème. A vous de négocier habilement le prix pour la dévoiler. Santé: Evitez tous les excès.

SAGITTAIRE (22 novembre au 21 décembre).

Chiffre: 9. Cœur: : Vous vous sentez particulièrement comblé par votre vie sentimentale. Profitez sans retenue de ce qui vous arrive. Affaires: Vous voulez aller au fond des choses. Il y a un risque de perte de temps. Santé: Sortez, délassez-vous.

CAPRICORNE (22 décembre au 20 janvier).

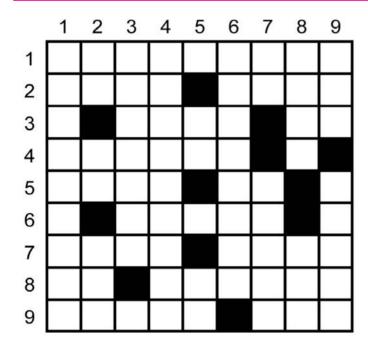
Chiffre: 6. Cœur: Vous sortez d'une période plutôt éreintante. Vous apprécierez le calme que vous proposera une personne que vous allez rencontrer. Affaires: Bonne ambiance sur votre lieu de travail. Cela favorise le rendement. Santé: Digestion un peu lente.

VERSEAU (21 janvier au 19 février).

Chiffre: 1. Cœur: Une personne possède le don de vous énerver. Essayez d'éviter de la rencontrer chaque fois que c'est possible. Affaires: Une négociation importante en vue. Votre sens de la diplomatie vous sera d'une grande utilité. Santé: Attention à la pluie.

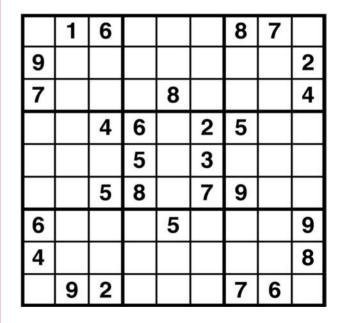
POISSONS (20 février au 20 mars).

Chiffre: 8. Cœur: Vous essayez d'afficher une façade rude. En fait, à l'intérieur, vous êtes tendre comme un agneau. Affaires: Un imprévu pourrait se présenter. Ne perdez pas de temps à le contourner, réagissez aussi vite que possible. Santé: Pas trop de café!



Horizontalement

- Parcouru de lignes perpendiculaires.
- 2. Plate. Fête de la nativité.
- 3. Antilope sud-africaine. Tête d'oiseau.
- 4. Encaissé
- 5. Possessif. Sur Tille.
- 6. Commune bruxelloise
- 7. Majesté. Greffa.
- 8. Début de mois. Demeurai.
- 9. Réserve. Glace américaine.



3	Э	1		S	A	၁	Ν	3	6
1	A	Τ	S	3	В		0	M	8
A	Τ	Ν	3		3	В	1	S	1
1		П	٦	၁	၁	n		-	9
3		S	1		N	3	1	1	g
	Ν		1	1	0	В	Τ	3	Þ
1	0		\subset	0	N	Ð		1	3
٦	3	0	Ν		Э	1	Ν	С	2
3	٦	٦	1	В	а	A	Ω	Ø	ı
6	8	1	9	G	t	3	7.	L	

9	9	7	L	3	t	2	6	8
8	L	3	6	9	2	7	9	t
6	Þ	2	8	9	7	L	3	9
ı	2	6	7	Þ	8	9	9	3
9	8	t	3	ı	S	6	7	2
7	3	9	2	6	9	t	8	L
t	6	9	9	8	L	ε	2	7
7	g	L	9	7	3	8	t	6
3	7	8	t	2	6	9	1	9

Doctrine mystique.	п	J	'		'n	٧	2	N	=
2. Seul Titane Atome.	$\overline{}$	A	Τ	S	3	В		0	M
3. Amertume.	A	Τ	Ν	3		3	В	1	S
4. Livrera.	1		3	٦	၁	၁	n		1
Dans le noir Existes.	П		S	1		N	Э	П	1

7. Saint normand. - Humé.

Verticalement

6. Vaines.

Soutient

A propos de l'avenir énergétique de la Corse

Antoine Luccioni, lecteur de L'Informateur Corse Nouvelle, nous fait connaître son point de vue sur les possibilités qui aujourd'hui s'offrent à la Corse en matière énergétique : "on évoque le plus souvent le « GALSI », projet de gazoduc italo-algérien sur lequel nous pourrions nous raccorder pour alimenter nos centrales thermiques, en renfort des centrales solaires et du barrage du Rizanese. Or, le « GALSI , c'est le serpent de mer, tandis que les énergies renouvelables, elles, sont une réalité." Explications.

61

e me suis souvent interrogé sur les différents aspects du programme en cours et notamment sur les installations thermiques alimentées au fuel, ceci sur la base des observations faites par l'ingénieur Joseph Paoli concernant les moyens offerts pour optimiser nos ressources électriques à l'aide de stations de transfert par énergie de pompage (S.T.E.P.) - dont la mise en application aboutirait à couvrir la moitié de nos besoins énergétiques (cf. Corse-Matin du 28 mars 2008).

Aux interrogations qu'on peut légitimement se poser, la récente journée de conférence tenue à **Corte** sur l'initiative de **Christian Cristafori**, chercheur en énergie et directeur de l'I.U.T. à l'Université de Corte, a apporté plusieurs réponses dignes d'intérêt.

J'ai moi-même constaté, durant cette journée, combien étaient grandes la qualité des interventions et la compétence technique des intervenants.

En résumé, la stratégie conduite par la Collectivité Territoriale va théoriquement dans le bon sens, dès lors qu'elle implique le maintien d'un bon équilibre entre toutes les sources d'énergie potentiellement utilisables. Toutefois, elle ne prévoit pas que certaines de ces énergies vont se tarir sur le long terme (pétrole, charbon, gaz) et elle ne tient pas suffisamment compte des énergies non renouvelables.

Il semble qu'on se désintéresse de leur application. Le maître-mot pour l'avenir semble être le « GALSI », considéré comme la solution miracle à tous nos besoins. Or le « GALSI »semble actuellement relever plutôt du « mirage »que de la réalité.

La réalité est celle que nous constatons : deux centrales thermiques qui consomment 175 millions de litres de fuel lourd par an, entraînant de très importantes nuisances pour l'environnement. Ces deux nouvelles centrales, appelées à couvrir les besoins des régions ajaccienne et bastiaise, ne sont que la reconduction ou la reproduction de ce qui existe déjà, y compris en coût excessif et en nuisances polluantes.



Ce chant des sirènes entonné pour sauver la **Corse** par la réalisation de ces deux centrales au fuel est une grave inconséquence si d'emblée on exclut des moyens de remplacement existants et plus avantageux. Le « GALSI », sans cesse espéré et toujours retardé, épuiserait son effet de mirage si l'Etat s'impliquait plus fortement avec évidence pour rechercher d'autres solutions moins hypothétiques.

Il est stupéfiant d'apprendre que les E.N.R. sont abondamment présentes en **Corse** et qu'elles ne sont point suffisamment intégrées à l'étude du programme énergétique en cours, alors qu'elles peuvent être réellement et profitablement exploitables, sans nécessiter un lourd investissement de moyens.

Le seul problème posé par l'utilisation des E.N.R réside dans la possibilité de stockage afin de pallier leur intermittence de fait. Le meilleur moyen de stockage - il en existe plusieurs -, le moins onéreux, non polluant et écologique, est celui de l'eau. Cette solution qui peut être mise immédiatement à l'oeuvre en deux ans de temps, sur des sites déjà existants, a été proposée et démontrée viable par l'ingénieur Joseph Paoli, membre de la Société hydrotechnique de France. Celui-ci a souligné quelles sont les capacités hydroélectriques

de la **Corse** qui faciliteraient la mise en service des S.T.E.P. qui, faut-il insister en le rappelant, ne sont point du domaine de l'utopie puisqu'elles fonctionnent de manière satisfaisante sur des sites européens.

Avec une capacité hydroélectrique égale à 23%, la **Corse** se hausse en tête du niveau national.

Les S.T.E.P. permettraient d'élever cette capacité à 50%, auxquels viendraient s'ajouter l'éolien et le solaire.

Les deux ouvrages les mieux adaptés actuellement à ces transformations sont les installations hydrauliques de Sanpolo et celles du futur barrage du Rizzanese, en cours de réalisation.

Ce dernier, aménagé pour fonctionner à l'aide des S.T.E.P, cesserait d'être « le barrage de la honte » pour devenir « le barrage exemplaire », en doublant sa production et en offrant le maximum de normes écologiques.

Il m'apparaît souhaitable de donner un retentissement à tout ce qui peut plaider en faveur du développement de l'utilisation rationnelle des E.N.R. et principalement de celle de notre « or bleu », l'eau, car l'avenir de notre production énergétique en dépend. J'exhorte nos décideurs élus à ne point négliger la prise en considération de ces immenses perspectives aux résultats écologiques durables pour le plus grand bénéfice de notre Île de Beauté.

Je sais gré à l'Université de Corte, et plus particulièrement à M. Christian Cristofari, directeur de l'I.U.T., d'avoir pris l'initiative d'organiser cette journée d'information sur l'avantage qu'offrent les E.N.R. pour la Corse, si nous savons les exploiter.

A l'unanimité, les participants ont décidé de se rencontrer de nouveau au cours du printemps 2009 pour approfondir leurs réflexions. Dans ce but, une nouvelle journée sera organisée par l'Institut Universitaire de Technologie de Corte (IUT), qui en diffusera la date ultérieurement afin que la participation d'un large public soit assurée. Elle est souhaitable tant le sujet débattu concerne l'avenir de toute la Corse."

L'AGENDA

a Settimana

13^{ème} semaine de l'année

du 20 au 26 mars 2009

Les fêtes : le 20, Herbert - le 21, Clémence - le 22, Léa - le 23, Victorien - le 24, Catherine de Suède - le 25, Annonciation - le 26, Larissa

13esima settimana di l'annu

da u 20 a u 26 marzu 2009

E feste: u 20, Eribertu - u 21, Clemenziaa u 22, Lia - u 23, Vitturianu u 24, Catalina di Svezia - u 25, Annunziata u 26, Lara.

L'info insolite

Peine capitale trop chère

Non pour des raisons éthiques mais budgétaires, une dizaine d'Etats américains souhaitent à présent abolir la peine capitale. Effectivement, la détention des condamnés à cette peine coûte plus cher que la prison à vie. Ces détenus passent souvent plusieurs années dans le couloir de la mort et utilisent de nombreux recours juridiques qui, eux, sont à la charge de la collectivité.

Disparité

Selon la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, la différence de probabilité d'être reçu à un entretien d'embauche entre un candidat de plus de 45 ans et un candidat de « référence ! », soit « blanc et d'âge moyen », est de 42,2%. Quant aux candidats de couleur, ils ont, eux, 22,8% de chances en moins.

Victimes de harcèlements

Une étude du Centre égyptien pour les droits des femmes révèle que 83% des Egyptiennes déclarent avoir été victimes de harcèlement sexuel. Et 62,4% des hommes avouent avoir harcelé des femmes! Les autorités se penchant pour la première fois sur cette question, les cours d'autodéfense se multiplient depuis un an en Egypte.

En Iran

Le porte-parole des autorités judiciaires iraniennes a annoncé tout récemment qu'un projet de loi prévoyant d'alléger les peines encourues par les mineurs avait été rédigé. Un projet qui rendrait notamment les condamnations à mort d'enfants plus difficiles.

Corruption

En **Roumanie**, le chef du parquet anticorruption, **Daniel Morar**, indique que dans le pays, près de

700 personnes ont été déférées en justice pour corruption en 2008. Parmi celles-ci, on compte trois ministres, quatre députés, dix magistrats et près de soixante-dix policiers. Les 2 300 dossiers finalisés ont surtout trait à des cas de trafic d'influence et de fraude. Le préjudice total se chiffrerait à 360 millions d'euros.

Des langues

Dans sa nouvelle édition de l'Atlas international des langues en péril, l'**Unesco** recense près de 2 500 langues en danger sur les 6 000 langues par-lées dans le monde. 200 langues recensées se sont éteintes au cours des années 1960-70, 538 sont en situation critique, 502 sérieusement en danger, 623 en danger immédiat et 607 vulnérables.

L'ACTU DANS LE RETRO

Le 21 mars 2002, à Rabat, le roi du Maroc Mohamed VI, âgé de 38 ans, épousait dans l'intimité Salma Bennani.

Le 22 mars 2000, Bill Clinton, en se rendant en Inde et au Pakistan effectuait la première visite d'un président américain dans ces deux pays, depuis 22 ans.

Le 23 mars 2001, les vestiges de la station Mir s'âbimaient dans le Pacifique, à l'endroit qui avait été prévu.

Le 24 mars 2002, à Sokoto (Nigeria), la Cour d'appel islamique acquittait Safiya Hussaini qui avait été condamnée à la lapidation à mort pour adultère.

Le 25 mars 1999, l'ancien Premier ministre gaulliste Pierre Messmer était élu à l'Académie française.

Le 26 mars 1934, un décret-loi du Conseil national suisse interdisait les injures à tous chefs d'Etats étrangers.

BULLETIN D'ABONNEMENT						
□ 1 AN : 42 €	☐ 6 MOIS : 32 €	☐ Etranger : 62 €				
Nom : Prénoms :		© Service Abonnements				
Adresse :	Code Postal :	1, Rue Miot - BP 213 20293 Bastia Cedex Tél : 04.95.32.04.40 Fax : 04.95.32.02.38 E-mail :redaction@informateurcorse.com				

VAGABONDAGE

A une encablure de Pâques,
le Toulousain Pentecôte qui porta la saison passée le
maillot du Sporting Club Bastia, a quelque peu anticipé les
fêtes pascales. Avouez que s'appeler "Pentecôte" et s'illustrer
en marquant deux buts en Coupe
de France contre Boulogne qui
venait de battre le Sporting en
Championnat, c'est pour le
moins original!
Pentecôte a, en quelque sorte,
vengé le Sporting.
« Una vendetta »!

E ncore une facétie du football ! Lyon vient d'être battu par Lille en Coupe de France. Si ce n'est pas un hasard, savez-vous comment s'appelle le meilleur homme du match ? Hazard!

Je vous assure que c'est vrai...

ars qui rit des averses prépare en secret le printemps », écrit le poète. Espérons qu'il ait raison car, actuellement, nous avons des « tempurali ».

Tiens, puisque j'ai évoqué
Théophile Gautier, je
vais vous livrer ce quatrain
d'espoir : « Puis, lorsque sa
besogne est faite
Et que son règne va venir
Au seuil d'avril tournant la tête
Il dit : « printemps tu peux
venir» »
E cusi sia!

stationnement gênant » : ce petit papier sur un ce petit papier sur un pare-brise a conduit quelques véhicules d'une localité de la Drôme vers une fourrière avec 91.50 € d'amende. Cela s'est passé lors de la visite du Président de la République. Mais le Préfet de la Drôme, notre compatriote François-Xavier Ceccaldi, a pris l'heureuse initiative de rembourser les "épinglés", lesquels, sans doute, se souviendront du geste d'un Corse. Cumplimenti o sgio prefetu!

Toussaint Lenziani

CD ROCK JAZZ BLUES POP...

Les femmes jouent un grand rôle dans l'expression musicale. On le vérifie cette semaine avec la très belle production de Queen Latifah, une chanteuse de rap qui réussit parfaitement dans le jazz. Piers Lawrence, pour sa part, s'affranchit des frontières en commettant un premier album dans la tradition, entouré de musiciens confirmés de la communauté afro-américaine. Enfin, alors que l'on parle de son nouveau CD, nous effectuons un retour 30 ans en arrière pour évoquer la renaissance de celle que l'on appelait Sister Morphine : Marianne Faithfull.

Queen Latifah: Trav'lin'light

u cinéma, on appelle ça une super production, en jazz aussi d'ailleurs. Car derrière cet album, il y a un certain Tommy LiPuma (producteur de George Benson, Miles Davis, Diana Krall, Natalie Cole) mais pas que lui, puisque Ron Fair et Marc Shaiman ont eux aussi produit ce nouvel album de la queen du rap. Donc pour que la belle Dana Owens (de son vrai nom) puisse poser sa voix sensuelle sur des hits indémodables, ses producteurs ont fait appel à Stevie Wonder (hca), Toots Thielemans (hca), Jeff Hamilton (dm), Christian McBride et Abe Laboriel (b), Paul Jackson Jr., Anthony Wilson et Oscar Castro-Neves (g), sans oublier George Duke et Joe Sample (p, elp), des cuivres, des cordes et des choristes. Avec un tel décor, la reine d'un soir ne peut décevoir et ne déçoit pas. Tout démarre sous les meilleurs auspices avec « Poetry Man » de Phoebe Snow. Puis s'enchaînent deux merveilleuses ballades : « Georgia Rose » avec Stevie Wonder et « Quiet Nights... » d'Antonio Carlos Jobim où Toots Thielemans se met à un excellent niveau. Le torride « Don't Cry Baby » permet d'apprécier la sensualité de la voix de Latifah. Elle profite du big band pour asseoir sa situation avant de



revenir à une ambiance plus intimiste où les cordes apportent la tendresse nécessaire à ce style d'expression (« *Trav'lin' Light* »). Bon sang ne saurait mentir, la chanteuse donne le meilleur d'elle-même quand il s'agit des compositions de ses illustres aînées : « *I Want a Little Sugar...* » (**Nina Simone**) ou « *Gone Away* » de **Donny Hathaway**. Rien à dire : c'est propre et bien joué. Le succès devrait être au rendez-vous et devrait inciter les *aficionados* du rap à se recentrer sur le jazz et c'est tant mieux.

Piers Lawrence Quartet



Stolen Moments

uel plaisir d'entendre, dès les premières notes de cette nouvelle galette, une musique qui se réfère aux grands de l'instrument. Piers Lawrence est né à Manhattan, mais c'est en Suisse, à Lausanne, qu'il étudie la musique. Plus tard, il reçoit les conseils des grands guitaristes: Barry Galbraith et Ted Dunbar. Excusez du peu! De retour dans son pays, il joue dans le Jazz Mobile Orchestra. Bid

Band d'Harlem, accompagne Wilson Picket, Esther Phillips, Phyllis Hyman avant de rejoindre le Caribbean All Stars. Son apprentissage des divers aspects de la guitare est plus que validé. Mais c'est en remportant le prix JazzNet Media, qu'il a enfin la possibilité d'enregistrer. « C'est un rêve qui se réalise. Enfin, je peux enregistrer un album de straight ahead jazz », déclare-t-il en introduction du livret de son CD. Effectivement, les morceaux choisis pour Stolen Moments ne laissent planer aucun doute : Sonny Rollins (« Pent-Up House »), Charlie Parker («Donna Lee») et Oliver Nelson (« Stolen Moments »), sont au programme de la track-list. Mais plus encore que les thèmes retenus, ce sont les partenaires du guitariste présents sur ce projet qui forcent l'admiration et expliquent la réussite de ce disque. Chuck Fowler (p) a appris le piano avec Sir Roland Hanna et le père de Sonny Stitt. Ensuite, il a accompagné Hank Mobley et Harry « Sweets » Edison. Quand on l'entend avec le guitariste, c'est tout simplement beau (« Secret Love »). Jim Hankins (b) a joué avec des guitaristes plus que réputés comme le grand Wes Montgomery, Kenny Burrell, mais aussi Lou Rawls. Il sait ce que c'est que d'assurer (« Reza ») Enfin, le batteur n'est pas en reste qui a joué avec Sonny Rollins, George Benson et Stevie Wonder. Vous l'aurez compris, plus que la musique, c'est l'esprit du jazz qui se dégage et qui donne sa force à cet album. Il est noté « découverte », mais aurait dû bénéficier d'un « indispensable », tant cette musique est agréable. Une bien belle trouvaille par les temps qui courent.



Marianne Faithfull

BROKEN ENGLISH

l y a trente ans, Marianne Faithfull revenait sur le devant de la scène avec Broken English, un très bel album, aux couleurs bleutées augmentées du rouge d'une cigarette sur laquelle on tire. L'ancienne compagne de Mick Jagger revenait à la vie artistique. Celle qui lui a inspiré «Wild Horses» se fait connaître en 1964 avec « As Tears Go By », écrite par la paire incontournable des Stones : Richards-Jagger. Elle n'a que 17ans et d'autres tubes suivent : « Stay with Me », « This Little Girl ». Des problèmes liés à la consommation de substances illicites mettent un terme à cette période faste et après des passages au cinéma, Marianne quitte l'univers visible du rock. « Sister Morphine », chanson écrite en 1969 et reprise par les Stones sur Sticky Fingers en 1971, lui permet de toucher des royalties, bien qu'elle ne soit pas créditée sur l'album. Après une première tentative, Faithfull signe son come-back en 1979, avec Broken English. « The Balad of Lucy Jordan » est un hit magnifique. La voix douce et tendre de la chanteuse se place admirablement sur les bases harmoniques de ses partenaires. La chanson « Broken English » est tout aussi élégante avec un velouté extrême où l'énergie rock transparaît sans regrets. « Working Class Hero », de John Lennon, possède une intensité émotionnelle quasi exceptionnelle. Un album élégant et parfait.

L'INFORMATEUR GORSE NOUVELLE

Votre hebdomadaire régional d'annonces légales et d'informations générales, économiques, politiques, sportives, culturelles et sociales

Créé en 1951 et distribué sur l'ensemble du territoire insulaire, l'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE réunit aujourd'hui environ 30 000 lecteurs, dont de nombreux chefs d'entreprises, notaires, cadres et professions libérales qui cherchent des informations pratiques et utiles au développement de la Corse et s'intéressent

REJOIGNEZ-NOUS, ABONNEZ-VOUS EN NOUS CONTACTANT

1, RUE MIOT - BP 213 - 20 293 BASTIA CEDEX TEL: 04 95 32 04 40 - FAX: 04 95 32 02 38

E-MAIL: redaction@informateurcorse.com



à la vie de l'île





